



## Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7400<sup>e</sup>** séance

Vendredi 6 mars 2015, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Delattre	.....	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	.....	M. Lucas
	Chili	.....	M. Barros Melet
	Chine	.....	M. Wang Min
	Espagne	.....	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	.....	M <sup>me</sup> Power
	Fédération de Russie	.....	M. Churkin
	Jordanie	.....	M. Hmoud
	Lituanie	.....	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Malaisie	.....	M. Haniff
	Nigéria	.....	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	.....	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	.....	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	.....	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	.....	M. Ramírez Carreño

### Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)**

**Le Président** : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

**M. Feltman** (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.7368), le 26 janvier, il y a six semaines, un certain nombre de faits nouveaux importants sont survenus concernant le conflit dans l'est de l'Ukraine. Le plus décisif a été la signature le 12 février à Minsk, par le Groupe de contact trilatéral et les représentants des rebelles, de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Cet accord, fruit des inlassables efforts diplomatiques de la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, M<sup>me</sup> Merkel, du Président de la République française, M. Hollande, du Président de la République d'Ukraine, M. Poroshenko, et du Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, représente une feuille de route pour parvenir à une paix durable dans l'est de l'Ukraine.

C'est pour en prendre acte que, le 17 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), donnant ainsi au processus de paix dans l'est de l'Ukraine un cadre international contraignant qui encourage toutes les parties à trouver d'urgence un règlement durable à ce conflit. Toutefois, alors que nous étions réunis dans cette même salle ce jour-là (voir S/PV.7384), le combat pour le contrôle de Debaltsevo

atteignait son paroxysme, et des centaines, sinon des milliers de civils innocents étaient pris entre les feux. Comme l'Ambassadrice Tagliavini, l'une des signataires de l'accord de Minsk du 12 février, l'a déclaré au Conseil le 27 février (voir S/PV.7395), les attaques menées sans relâche par les rebelles pour obtenir le contrôle de cette zone stratégique s'inscrivaient en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu qu'ils avaient signé à peine cinq jours auparavant.

Depuis le 18 février, la situation semble s'être calmée. Cependant, comme nous le savons tous, le cessez-le-feu demeure fragile, car il n'est pas encore enraciné solidement dans toute la région. Des violations sporadiques sont signalées fréquemment, notamment dans le sud, près de Marioupol, et de nouveau à proximité de l'aéroport de Donetsk.

La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a suivi quelques opérations de retrait de matériel militaire lourd de la ligne de contact. Cependant, vu l'absence d'accès et de liberté de mouvement de ses observateurs, la Mission n'est toujours pas en mesure de vérifier toute l'étendue de ce processus. Elle n'a pas non plus reçu des parties les informations essentielles portant sur l'inventaire, les itinéraires de retrait et les endroits où les armes seront stockées. Conformément aux engagements pris par les parties à Minsk, il faut garantir un accès total et sans entrave à l'OSCE et lancer le processus de retrait des armes lourdes de toute urgence, dans la transparence et de manière exhaustive.

Nous sommes conscients qu'il n'y aura pas de progrès véritables sur le volet politique tant que le cessez-le-feu et le retrait des armes ne seront pas préalablement et pleinement mis en œuvre. L'historique de ce conflit nous a appris que nous disposons d'une très courte période favorable pour donner un caractère irréversible à ces processus.

L'est de l'Ukraine semble toujours être dans une situation incertaine dans l'attente de la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures adoptées à Minsk. Le chemin qui reste à parcourir sera difficile, mais il est capital que toutes les parties prenantes respectent strictement cet accord et commencent à l'appliquer de bonne foi. Nous saluons les efforts que continuent de déployer les dirigeants de la Russie, de l'Ukraine, de la France et de l'Allemagne, ainsi que le rôle crucial que joue l'OSCE.

Je voudrais également saisir cette occasion pour évoquer brièvement la déclaration prononcée le 17 février par le Président Poroshenko selon laquelle l'Ukraine pourrait demander éventuellement le déploiement d'une mission de paix autorisée par l'ONU. Suite à cette déclaration, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Klimkin, s'est entretenu avec le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, et moi-même à ce sujet. Nous avons informé le Ministre des affaires étrangères qu'une telle décision devait être prise par les membres du Conseil et que le Secrétariat agirait sur la base de cette décision. À ce jour, nous n'avons reçu aucune demande officielle de l'Ukraine.

En ce qui concerne les exposés faits par l'OSCE au Conseil le 27 février et l'appel qu'elle a lancé à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle accroisse son rôle, le Secrétariat continue de coopérer étroitement avec l'OSCE pour examiner ce qui pourrait être fait à l'appui du mandat difficile et complexe de cette dernière.

**Le Président** : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ging.

**M. Ging** (*parle en anglais*) : Au nom de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, M<sup>me</sup> Valerie Amos, je voudrais faire la déclaration suivante sur la situation humanitaire en Ukraine.

Il y a un an, il n'y avait pas de déplacés en Ukraine. Aujourd'hui, à la suite du conflit, il y a près de 1,1 million de déplacés enregistrés, dont plus de 100 000 se sont rajoutés au cours du dernier mois. Plus de 670 000 personnes ont fui vers les pays voisins. Les déplacements se poursuivent, car les trêves dans certaines zones ont permis à des personnes qui étaient piégées par les combats de fuir. Plus de 2 millions de personnes vivent dans les zones touchées par le conflit, et la majorité d'entre elles a un accès limité aux services de base. Il ne reste que 180 000 personnes dans la ville de Horlivka, alors qu'il y en avait 276 000 avant le conflit. Il ne reste que 8 000 personnes à Dokoutchaïevsk, alors qu'il y en avait 30 000 avant le conflit. La ville de Debal'tseve, qui comptait 25 000 habitants avant le conflit, n'en compte plus que 7 000 – dont 5 000, selon les estimations, vivent terrés dans les sous-sols et dans des abris souterrains de fortune.

Sur tout le territoire national, 5 millions de personnes ont désormais besoin d'une aide

humanitaire – 1 million dans les zones contrôlées par le Gouvernement et 3 millions dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. Environ 1,4 million de personnes n'ont pas accès aux soins de santé. Ceux qui sont demeurés dans les zones touchées par le conflit, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées, sont confrontés à des menaces permanentes à la sécurité en raison des opérations militaires. Des vies ont été fauchées, des services de base vitaux perturbés, l'accès aux services bancaires et aux liquidités est limité, les produits alimentaires et non alimentaires sont de plus en plus rares et chers et la criminalité est en hausse dans tout le pays.

Nous nous félicitons de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, mais nous continuons d'exhorter toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu du 15 février et à protéger les civils. Le cessez-le-feu demeure fragile, mais là où il est respecté, il a entraîné une légère amélioration de l'accès humanitaire. Tout récemment, le 19 février, 62 tonnes d'aide humanitaire, dont des articles essentiels d'hygiène, des vêtements chauds, des couvertures, du lait en poudre condensé, de l'eau potable et des médicaments, ont été acheminées dans la ville de Donetsk par des convois des Nations Unies.

Bien que l'accès humanitaire aux zones touchées soit limité en raison de l'insécurité et des obstacles administratifs, les acteurs humanitaires avaient, à la fin de 2014, fourni des trousseaux sanitaires à 2,6 millions de personnes, distribué 30 000 doses de vaccins, fourni de l'eau salubre et des installations sanitaires à plus de 100 000 déplacés et des vivres à 100 000 personnes. En dépit de ces efforts, les besoins dépassent toujours largement la capacité de la communauté humanitaire et du Gouvernement ukrainien d'y répondre. Il est impératif que les acteurs humanitaires puissent fournir une aide vitale aux populations dans le besoin. Nous appelons toutes les parties au conflit à faciliter le passage sûr et sans entrave de l'aide et des travailleurs humanitaires et à lever tous les obstacles administratifs à cette fin.

Le Coordonnateur des opérations humanitaires, M. Neal Walker, coordonne l'action humanitaire des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales afin de faire en sorte que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin, en temps voulu et de manière efficace et efficiente. Des structures de coordination, y compris par groupes sectoriels, ont été mises en place en Ukraine.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est présent dans les six zones principales du pays.

Des fonds supplémentaires sont requis d'urgence pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des personnes touchées par ce conflit. Le plan d'aide humanitaire pour l'Ukraine, lancé le 24 février, demande 316 millions de dollars pour fournir une aide aux 3,2 millions de personnes qui se trouvent dans la situation humanitaire la plus difficile. À ce jour, seulement 13 % de ces contributions – soit seulement 42,2 millions de dollars – ont été versés ou annoncés. Nous remercions les États Membres qui ont répondu à l'appel. Les contributions financières les plus généreuses ont été fournies jusqu'à présent par le Royaume-Uni, les États-Unis, la Commission européenne, l'Allemagne et le Danemark. Plusieurs États Membres, notamment la Fédération de Russie, ont fourni une assistance matérielle importante.

Il est impératif que les millions de civils pris dans ce conflit, dont beaucoup ont été traumatisés par la violence et des conditions de vie extrêmement difficiles, puissent regagner leurs foyers et avoir de nouveau accès aux services de base vitaux. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu et à mettre fin à la violence.

**Le Président** : Je remercie M. Ging de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

**M. Šimonović** (*parle en anglais*) : Le neuvième rapport de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, dont le mandat vient d'être renouvelé pour une période de trois mois, a été publié le 2 mars. Il porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 15 février 2015. Aujourd'hui, je voudrais mettre en exergue certaines des principales conclusions du rapport et faire le point des faits nouveaux survenus depuis la date de publication du rapport.

Même si, depuis la signature de l'accord de Minsk le 12 février, le cessez-le-feu en Ukraine a généralement tenu, bien que l'on ait signalé quelques incidents isolés dans lesquels ont été utilisés des armes légères et des tirs de mortiers, la situation des droits de l'homme, en particulier dans l'est de l'Ukraine, reste alarmante. En janvier notamment et durant la première moitié de février, l'escalade brutale des hostilités a fait augmenter le nombre de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre

de victimes et de conséquences dévastatrices pour les populations locales. De la mi-avril 2014 au 15 février 2015, pas moins de 5 665 morts ont été déclarés; le 5 mars, ce nombre s'élevait au moins à 5 820. Dans l'attente d'un décompte définitif du nombre de victimes, en particulier près de l'aéroport de Donetsk et dans la zone de Debaltseve, nous estimons que le nombre total de personnes tuées dans l'est de l'Ukraine a dépassé 6 000.

Qu'il me soit permis de souligner un certain nombre de tendances préoccupantes en ce qui concerne la situation des droits de l'homme en Ukraine.

Premièrement, l'utilisation d'armes lourdes et sophistiquées, notamment des lance-roquettes multiples, a augmenté au cours de la période considérée. Des armes de ce type ont été utilisées durant l'attaque du 24 janvier contre Marioupol, qui a fait 31 morts, dont deux enfants. Dans l'est, jusqu'au cessez-le-feu décrété le 15 février, et dans la zone de Debaltseve après la signature du cessez-le-feu, des zones civiles densément peuplées ont continué d'être la cible de bombardements aveugles, qu'elles soient contrôlées par le Gouvernement ou par les groupes armés, ce qui ne cesse d'alourdir le prix que paye la population civile. La prise pour cible délibérée de civils pourrait constituer un crime de guerre et un crime contre l'humanité si elle est généralisée ou systématique. Ces attaques ont causé d'importants dommages aux biens civils et aux infrastructures vitales. Au 4 mars, le nombre d'immeubles résidentiels détruits durant le conflit sur le territoire de la région de Donetsk avait dépassé 9 500. Environ 150 000 résidents de la région de Donetsk restent privés d'eau, de gaz et d'électricité. Des hôpitaux, des écoles et des crèches sont pris pour cibles dans des zones contrôlées par le Gouvernement et par les groupes armés, ce qui limite l'accès aux soins de santé et à l'éducation. La situation est aggravée par le fait qu'armes lourdes et combattants étrangers continueraient d'affluer en provenance de la Fédération de Russie.

Deuxièmement, de nombreux civils restent pris au piège dans la zone de conflit, laquelle reste soumise à d'importantes restrictions à la liberté de circulation. Selon le Gouvernement, la situation d'environ 4 000 personnes prises en charge dans 21 centres de soins dans les zones contrôlées par les groupes armés est particulièrement précaire. Le manque de médicaments essentiels et de nourriture est également une préoccupation majeure. Les groupes armés ont à plusieurs reprises déclaré qu'ils ne permettraient pas l'évacuation des personnes prises en charge dans des établissements sociaux, notamment

des personnes âgées ou alitées. Rien n'est fait non plus pour évacuer les prisonniers. Il faut absolument que ces groupes particulièrement vulnérables soient évacués à titre prioritaire, car cela fait partie des obligations prévues par le droit international humanitaire.

Troisièmement, il apparaît clairement que les divisions au sein de la société ukrainienne continuent de se creuser. Chaque nouvelle attaque contre la population civile, chaque nouveau cas de détention arbitraire et de torture, chaque nouveau déni de services de base aux populations qui demeurent dans les territoires contrôlés par les groupes armés et chaque nouveau déplacement approfondissent ces divisions. Une attaque terroriste perpétrée à Kharkiv, qui a fait quatre morts suite à une explosion le 22 février, et 14 attaques perpétrées à Odessa depuis décembre, qui ont visé des bureaux et des partisans pro-Maïdan, contribuent à aggraver cette tendance. Dans le même temps, la population ukrainienne est de plus en plus mécontente des combats dans l'est, et plusieurs manifestations anti-mobilisation ont été organisées dans le pays.

Quatrièmement, la situation humanitaire se répercute de plus en plus sur les droits sociaux et économiques de l'ensemble de la population. L'arrivée massive de personnes déplacées enregistrées, qui a déjà été signalée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, impose un fardeau de plus en plus lourd au Gouvernement et au peuple ukrainiens. Cette semaine, le Parlement a adopté un projet de loi ayant pour effet de réduire des pensions déjà faibles afin de satisfaire aux conditions fixées par le Fonds monétaire international pour l'octroi d'un prêt absolument nécessaire et de permettre le versement de prestations sociales aux personnes déplacées. Il est clair que le prix du conflit est de plus en plus élevé pour tous les Ukrainiens, car le coût de la vie continue d'augmenter, la menace d'une pénurie de gaz et de chauffage est de plus en plus réelle et la valeur de la hryvnia est en baisse, tout comme le niveau de vie. Ainsi, les réformes nécessaires et promises depuis longtemps sont gravement compromises et reculent de plus en plus sur la liste des priorités du Gouvernement.

Dans ce contexte, il reste absolument crucial que le Gouvernement lutte avec détermination contre la corruption, rende justice de façon impartiale et sanctionne toutes les violations du droit international, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes. Une justice impartiale peut contribuer à dissuader de nouvelles violations des droits de l'homme, permettre au

Gouvernement de garder la confiance de la population et de panser les blessures psychologiques. Dans ce contexte, le jugement rendu par le tribunal administratif régional le 19 février, qui est arrivé à la conclusion que le service d'intervention d'urgence de l'État avait été coupable d'inaction au moment des troubles survenus le 2 mai à Odessa, est une avancée dans la bonne direction. Néanmoins, la progression des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises dans le contexte des événements de la place Maïdan reste lente. En un an, quatre personnes seulement ont été arrêtées, dont deux ont été traduites devant la justice. Cependant, nul n'a encore fait l'objet d'une condamnation pour les violences qui ont provoqué la mort de 117 personnes.

Une justice impartiale et le principe de responsabilité doivent également s'appliquer à ceux qui ont commis des violations dans le contexte des hostilités. Si quelque 49 procédures pénales ont été engagées contre des membres des forces armées ukrainiennes et de la Garde nationale accusés de violations des droits de l'homme, ce qui constitue une avancée louable, il semble qu'il n'y ait pas été donné suite dans la plupart des cas du fait de désaccords relatifs au statut officiel des individus impliqués. Dans le même ordre d'idées, il est profondément alarmant que le principal témoin de la défense en l'affaire portée contre l'ancienne maire de Slaviansk, Nelya Shtepa, ait été enlevé et retrouvé mort le 30 janvier, car cela décourage d'autres témoins éventuels de se faire connaître.

Dans le même temps, les groupes armés continuent de violer les droits fondamentaux des populations prises au piège dans les zones sous leur contrôle. La Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine continue de recenser les cas de torture, de mauvais traitements et de disparitions. Le 22 janvier, une douzaine de soldats ukrainiens capturés à l'aéroport de Donetsk ont été forcés à arpenter les rues de Donetsk. Plusieurs d'entre eux auraient été agressés par des membres des groupes armés et des passants. Il convient de rappeler que le fait d'infliger des traitements aussi dégradants et humiliants à des prisonniers pourrait constituer un crime de guerre.

La situation en République autonome de Crimée se détériore également, et les violations systématiques des droits de l'homme touchent principalement les Tatars de Crimée et les opposants au référendum de mars. Le Vice-Président du Mejlis des Tatars de Crimée, Ahtem Ciygoz, a été placé en détention préventive pour avoir participé à une manifestation pro-ukrainienne l'année dernière. Ce fait s'ajoute à l'interdiction de

séjour en Crimée prononcée contre les chefs historiques du Mejlis des Tatars de Crimée, M. Moustafa Djemilev et M. Refat Chubarov, Président en exercice. Selon M. Chubarov, des allégations sérieuses tendent à montrer que des tentatives sont faites de remettre en question l'autonomie du Mejlis des Tatars de Crimée pour en remplacer les dirigeants par des candidats pro-russes. Les médias des Tatars de Crimée continuent de faire l'objet de pressions.

Il faut absolument que toutes les parties respectent pleinement l'accord de Minsk du 12 février. Cet accord représente le seul moyen de sortir de la crise, qui n'est pas uniquement nationale, mais également régionale, et qui est en train de prendre une dimension mondiale. Je me félicite en particulier du choix de la formule « tous pour tous » pour la libération des prisonniers. J'ai défendu cette formule auprès des représentants des groupes armés, du Gouvernement et des facilitateurs. Cependant, elle n'a toujours pas été appliquée correctement. L'échange de prisonniers au coup par coup, qui a prévalu jusqu'ici, incite à procéder à des arrestations arbitraires pour avoir davantage de prisonniers à échanger. La libération fondée sur la stricte application du principe de « tous contre tous » constituerait une importante mesure de confiance et la preuve véritable de la volonté des parties de mettre fin au conflit. J'appelle donc les deux parties à l'appliquer pleinement et sur-le-champ.

Dans le même temps, la pilote ukrainienne Nadiya Savchenko reste toujours au secret dans un centre de détention provisoire en Fédération de Russie. Il importe au plus haut point que M<sup>me</sup> Savchenko soit immédiatement remise en liberté. Elle pourrait être libérée sur la base du principe « tous contre tous » ou à titre humanitaire, en raison de son état de santé.

Pour finir, la situation des droits de l'homme en Ukraine demeure préoccupante. L'on redoute une reprise des hostilités, et l'on craint qu'une campagne militaire soit menée contre Marioupol, ce qui risquerait de faire un plus grand nombre de nouvelles victimes, d'intensifier sensiblement le conflit et de lui donner un caractère encore plus international. Bien qu'il ait déjà fait plus de 6 000 tués, 1 million de déplacés, des centaines de milliers de réfugiés, et causé des violations incessantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, le conflit n'a pas encore atteint le point de non-retour. Toutefois, il semble que les chances de règlement s'amenuisent rapidement. Nous ne

pouvons tout simplement pas nous permettre que cela se produise.

**Le Président** : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M<sup>me</sup> Murmokaitė** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Je tiens également à remercier les trois intervenants de leurs précieuses contributions qui donnent matière à réfléchir. Il est difficile de ne pas être d'accord avec les déclarations du Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et du Sous-Secrétaire général, M. Šimonović, selon lesquelles les maigres chances de règlement s'amenuisent très rapidement.

Suite aux efforts diplomatiques menés selon le « format de Normandie » pour trouver une solution au conflit ukrainien, un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk signés les 5 et 19 septembre 2014 a été adopté le 12 février. Le Conseil de sécurité a appuyé de tout son poids ces accords en adoptant la résolution 2202 (2014), le 17 février.

Depuis lors, des avancées positives ont été enregistrées, dont le premier échange de prisonniers et une réduction notable du nombre de morts. Toutefois, des mesures supplémentaires doivent être prises de toute urgence. Toutes les personnes détenues illégalement doivent être libérées, y compris la pilote ukrainienne Nadiya Savchenko, qui a observé une grève de la faim de plus de 80 jours et dont la santé frôle le point de non-retour.

De graves préoccupations demeurent concernant la vérification du retrait des armes lourdes et la poursuite des violations du cessez-le-feu, notamment aux abords de Marioupol et de l'aéroport de Donetsk.

Nous prenons note de l'avis de la Mission spéciale d'observation selon lequel les attaques perpétrées contre les villes contrôlées par le Gouvernement à l'est de Marioupol pourraient indiquer une tentative de mise à l'épreuve des défenses orientales de la ville. Nous soulignons que toute tentative de prise de contrôle de nouveaux territoires de la part des militants soutenus par la Russie constitue une violation flagrante des Accords de Minsk et risque de mettre sérieusement à mal l'ensemble des efforts destinés à promouvoir une solution politique durable.

Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) continuent de se heurter à de sévères restrictions. Les groupes armés soutenus par la Russie continuent de leur refuser l'accès, notamment à Shyrokyne et Kruzhylivka, et de harceler et menacer le personnel de la Mission spéciale d'observation. C'est totalement inacceptable et constitue une violation des Accords de Minsk et de leurs mesures d'application.

La Mission de l'OSCE n'a pas reçu les informations détaillées demandées aux termes des Accords de Minsk, concernant notamment l'inventaire des armes, les itinéraires de retrait et les points de rassemblement. Nous sommes donc tout à fait en droit de nous demander si les militants illégaux retirent véritablement leur arsenal ou ne font que se regrouper en faisant semblant de le faire.

La situation s'est encore aggravée en raison du fait que les activités de surveillance des frontières menées par de l'OSCE restent limitées à 40 mètres sur environ 400 kilomètres. Comme nous le savons, la Russie ne cesse d'entraver les efforts visant à étendre la surveillance des frontières.

Il est capital que la Russie arrête de déstabiliser la situation dans l'est de l'Ukraine et cesse de soutenir les groupes armés illégaux qui y agissent. Ses soldats doivent se retirer du territoire ukrainien. Elle doit mettre un terme à l'entrée de mercenaires en Ukraine à travers ses frontières et cesser d'apporter un appui aux militants illégaux. Elle doit en outre user de son influence auprès des groupes armés illégaux afin de garantir le respect intégral et sans conditions du cessez-le-feu et la surveillance appropriée du retrait des armes lourdes.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE doit bénéficier d'un accès total et sans entraves à toutes les zones. Elle doit pouvoir s'acquitter de son mandat en toute indépendance, sans obstruction ni ingérence. Nous espérons que le mandat de la Mission sera bientôt prorogé de 12 mois. Il faut fournir à la Mission le financement et les ressources nécessaires pour qu'elle puisse mener à bien son mandat.

Les civils sont les principales victimes de ce conflit, qui a débuté il y a un an avec l'annexion illégale de la Crimée en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Sous prétexte de défendre les droits des russophones, la Crimée a été envahie et le séparatisme a été encouragé dans l'est de l'Ukraine.

En luttant contre des violations imaginaires des droits de l'homme, la Russie et les militants illégaux qu'elle soutient ont provoqué une véritable crise humanitaire et des violations réelles et tragiques des droits de l'homme dans les régions touchées par leurs exactions.

Le quotidien de ces régions a été perturbé, entraînant les déplacements, la destruction et la mort. M. John Ging, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), nous a présenté les chiffres. Au moins un million de personnes se sont réinstallées dans le pays, faisant peser un lourd fardeau sur les autorités ainsi que sur les communautés locales. Le Secrétaire général adjoint, M. Šimonović, l'a d'ailleurs évoqué. La crise humanitaire est extrêmement grave, qui plus est en raison du froid hivernal. La Russie et les groupes armés illégaux qu'elle soutient portent l'entière responsabilité des ravages infligés à l'Ukraine.

Nous saluons les efforts déployés par l'OCHA, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour alléger les souffrances des populations vivant dans l'est de l'Ukraine. Il est impératif que tous les acteurs humanitaires puissent accéder sans entrave à toutes les zones touchées afin d'acheminer rapidement et sans obstacle l'aide humanitaire, qui doit être fournie conformément au droit international et dans le plein respect de la souveraineté de l'Ukraine. Les prétendus convois humanitaires envoyés par la Russie demeurent une source de préoccupation, car ils enfreignent les normes reconnues de l'aide humanitaire et violent les frontières et la souveraineté de l'Ukraine.

Les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont à plusieurs reprises confirmé, preuves à l'appui, l'effondrement catastrophique de l'état de droit et les violations massives des droits de l'homme dans les zones contrôlées par les militants, notamment des enlèvements, des détentions arbitraires, des passages à tabac, des actes de torture et des exécutions sommaires. Il a également été fait état de nombreux cas de violations graves du droit international humanitaire, dont vient de parler le Secrétaire général adjoint, M. Šimonović. La capture et l'exhibition des prisonniers de guerre ukrainiens par les militants pourraient constituer un crime de guerre. La prise de l'aéroport de Donetsk a permis de mettre au jour les corps de militaires ukrainiens exécutés avec les mains attachées dans le dos, comme l'indiquent les derniers rapports.

Les attaques visant les journalistes et les médias se poursuivent. Selon le rapport, au moins 60 attaques

contre des bureaux de presse ont été enregistrées, et 78 journalistes ont été arrêtés par des groupes armés depuis le mois de mars de l'année dernière. Le sort de certains d'entre eux demeure inconnu.

Le dernier rapport de la Mission de surveillance des droits de l'homme évoque avec éloquence la situation préoccupante des droits de l'homme dans la Crimée occupée. La communauté tatare, les opposants au simulacre de référendum organisé il y a un an, les communautés religieuses et les minorités font l'objet de menaces, de harcèlement, d'intimidation, d'enlèvements et de disparitions forcées.

Depuis l'annexion par la Fédération de Russie, l'espace public s'est rétréci en Crimée. Les libertés fondamentales d'expression et de réunion ont été gravement réduites. Tous les détenteurs d'un passeport ukrainien voient l'exercice de leurs droits civils et politiques restreint, leur accès aux services sociaux limité, leur demande de permis de séjour soumise à des quotas serrés, et perdent leurs emplois et leurs maisons. Des 600 écoles qui offraient un enseignement entièrement en ukrainien, pas une seule ne subsiste. Seules 20 écoles de la péninsule disposent de classes séparées où l'enseignement est dispensé en ukrainien – ce qui contrevient aux droits de la communauté ukrainienne en Crimée.

Les communautés religieuses ont également été touchées. Les prêtres, les imams et les chefs d'autres communautés religieuses sont menacés de poursuites judiciaires, détenus et harcelés, et voient leurs lieux de prière et monuments profanés. Les gens sont obligés d'adopter la nationalité russe pour ne pas perdre leurs biens, leurs droits et leurs revenus.

Les Tatars de Crimée se trouvent dans une situation particulièrement grave, car ils n'ont d'autre foyer que la Crimée. Leurs dirigeants sont expulsés du Mejlis, menacés, poursuivis et expulsés. Des personnalités importantes, comme Moustafa Djemilev et Refat Chubarov, ont été empêchées de rentrer en Crimée. Le Vice-Président du Mejlis, Ahtem Ciygoz, a été arrêté avec plusieurs autres militants. Un certain nombre de militants enlevés en mai de l'année dernière sont toujours portés disparus. Le fils du chef de file des Tatars de Crimée, M. Djemilev, est toujours incarcéré en Fédération de Russie pour des chefs d'accusation inventés de toutes pièces.

La liberté des médias est mise à mal en Crimée. La diffusion des chaînes de télévision ukrainiennes et

du réseau Internet ukrainien a été interrompue. Les journalistes font l'objet de menaces, d'agressions et d'attaques. Des poursuites ont été demandées contre les journaux des Tatars de Crimée.

En dépit des allégations contraires formulées par la Russie et malgré des circonstances extrêmement difficiles, les autorités ukrainiennes poursuivent les processus de réforme nécessaires. Nous nous félicitons du décret signé par le Président ukrainien relatif à la création d'une commission constitutionnelle, d'un conseil national chargé des réformes et d'une agence de lutte contre la corruption, ainsi qu'à l'élaboration d'une stratégie nationale de défense des droits de l'homme, ce qui témoigne de l'attachement du Gouvernement aux droits de l'homme pour tous. Ces efforts doivent être encouragés et appuyés sans réserve. Le peuple ukrainien mérite que des réformes soient mises en place rapidement et efficacement. Les événements de Maidan n'étaient pas le fait d'extrémistes, comme certains continuent de le prétendre. Ils étaient l'expression de l'aspiration profonde du peuple ukrainien à la réforme et à une rupture nette avec un passé marqué par les abus, la corruption, le népotisme et le trafic d'influences.

Il est également impératif de résoudre le problème de l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes graves et de violations des droits de l'homme, notamment en Crimée et dans les zones tenues par les militants séparatistes, qui sont soumises à une anarchie généralisée et à un effondrement total du principe de responsabilité. Tous les auteurs des crimes les plus graves, y compris la destruction du vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines, doivent répondre de leurs actes. Nous demandons instamment aux autorités ukrainiennes de faire tout leur possible à cet égard. Par ailleurs, nous exhortons l'Ukraine à mener à terme le processus d'adhésion au Statut de Rome. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer qu'aucune amnistie ne doit être accordée pour les crimes de portée internationale, notamment les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Ma délégation tient à exprimer ses remerciements à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes, ainsi qu'à l'OSCE pour leur engagement en Ukraine. Nous attendons avec intérêt les prochains rapports, y compris les comptes-rendus immédiats établis par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur la situation des droits de l'homme en Ukraine et en Crimée. L'ONU, l'OSCE et leurs missions doivent se voir accorder un accès total et sans entrave

à toutes les zones en Ukraine, y compris la Crimée. La communauté internationale, les organismes des Nations Unies et les acteurs humanitaires doivent, par ailleurs, intensifier leurs efforts pour aider l'Ukraine à faire face aux énormes difficultés engendrées par ce conflit financé de l'étranger, qui dure depuis maintenant un an.

La stabilisation de la situation dans l'est de l'Ukraine passe par la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk de septembre 2014, qui ont été réaffirmés le 12 février. Le peuple ukrainien a assez entendu les discours de la communauté internationale. Le moment est venu de passer aux actes. La Russie est à l'origine de cette guerre et l'a parrainée, et il lui appartient d'y mettre fin, en appliquant pleinement et sans condition les Accords de Minsk et en usant de son influence sur les groupes militants illégaux pour qu'ils fassent de même. L'indépendance politique, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine ne sont pas négociables et doivent être respectées par tous les membres de la communauté internationale sans exception.

**M<sup>me</sup> Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous continuons de penser que l'application des Accords de Minsk conclus en septembre et de l'ensemble de mesures adopté en février fournit une feuille de route pour la paix en Ukraine. Pour la première fois depuis la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, le 12 février, on observe un recul de la violence. Bien sûr, personne n'oublie que la Russie et les séparatistes qu'elle a entraînés, armés et dirigés et aux côtés desquels elle se bat ont commencé à violer leurs engagements au titre de l'ensemble de mesures dans les minutes et heures qui ont suivi la signature de l'accord, en assiégeant Debaltseve, une ville qui se trouve à plusieurs dizaines de kilomètres de la ligne de contact, la soumettant à un pilonnage meurtrier et aveugle. Les violations ont commencé dès le premier jour, et le cessez-le-feu continue d'être violé, en particulier aux abords de Marioupol où les séparatistes soutenus par la Russie sont engagés dans des combats acharnés contre le village de Shyrokyne depuis quelques jours.

Malheureusement, bien que le niveau de violence ait diminué, il n'y a eu qu'un respect partiel de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Comme les membres du Conseil le savent, cet ensemble de mesures demande un « cessez-le-feu immédiat et général », pas une réduction progressive et partielle des tirs. Il ne dit pas que les séparatistes appuyés par

la Russie peuvent continuer de bombarder, de se livrer à des tirs isolés ou d'utiliser des barils d'explosifs ou de l'artillerie de roquettes; et pourtant, ils ont lancé des attaques ces derniers jours en utilisant précisément ces méthodes. Depuis le 20 février, les attaques menées par les séparatistes russes ont causé la mort de 15 militaires ukrainiens et blessé près d'une centaine d'autres.

Une deuxième condition prévue dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk est l'accès complet et sans entrave des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à toute la zone de conflit. Certes, on dénombre quelques cas isolés où la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a été arrêtée à des points de contrôle ukrainiens, mais il est prouvé que les restrictions qui lui sont imposées par la Russie et les séparatistes sont, elles, généralisées. Tout comme les séparatistes appuyés par la Russie avaient empêché la Mission de se rendre à Debaltseve pendant qu'ils menaient leur offensive meurtrière contre cette ville, les récents rapports de la Mission font état d'obstructions répétées et persistantes de leur part, allant jusqu'à des menaces de mort à l'encontre des observateurs de l'OSCE. À ce jour, les séparatistes n'ont accordé aux observateurs qu'un accès sporadique, limité à certaines routes où et quand bon leur semble. Nous avons déjà posé cette question, mais elle mérite d'être répétée : qui fait obstacle à un observateur objectif si ce n'est quelqu'un qui a quelque chose à cacher des regards impartiaux?

L'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk appelle également à un retrait complet de toutes les armes lourdes. Cela non plus ne s'est pas produit. Peu de temps après la signature de l'ensemble de mesures, le chef de la Mission de l'OSCE a envoyé une lettre à tous les signataires pour leur demander de fournir des informations sur les types d'armes lourdes se trouvant dans l'est de l'Ukraine, leur emplacement, les itinéraires qui seraient empruntés pour leur retrait et l'endroit où elles seraient ensuite entreposées. La Russie n'a pas répondu, comme si elle croyait qu'en prétendant qu'il n'y a pas d'armes lourdes en Ukraine, nous oublierions tous les chars, les missiles Grad et autres armes lourdes que nous avons vus passer la frontière depuis la Russie. Il incombe à tous les signataires des Accords de Minsk et de l'ensemble de mesures – l'Ukraine, d'une part, et la Russie et la prétendue République populaire de Donetsk et de Louhansk, de l'autre – de retirer leurs armes lourdes. L'OSCE doit avoir un accès sans entrave et sans condition pour s'assurer de leur retrait. Il y a deux jours,

la Russie a envoyé son dix-septième prétendus convoi humanitaire en Ukraine, refusant une fois de plus aux observateurs internationaux et aux gardes frontière ukrainiens le droit de procéder à une inspection complète de son contenu. Les convois russes devraient sortir de l'Ukraine, ils y entrent. Si ces convois transportent de l'aide humanitaire, pourquoi ne pas permettre une inspection complète?

Le retrait des armes lourdes dans le cadre du cessez-le-feu et sa vérification par l'OSCE, qui n'ont ni l'un ni l'autre été menés à bien, ne sont que quelques-unes des étapes immédiates à franchir au titre de l'ensemble de mesures. En outre, tous les Accords de Minsk à ce jour ont demandé la libération de tous les otages retenus par toutes les parties. Nadiya Savchenko et d'autres Ukrainiens détenus en Russie sont des otages, tout comme ceux emprisonnés dans des caves de Donetsk et de Louhansk. Une fois encore, nous demandons à la Russie de libérer Nadiya Savchenko, qui a entamé une grève de la faim il y a plus de 80 jours, ainsi que ses compatriotes ukrainiens. C'est là quelque chose que la Russie peut faire dès aujourd'hui.

Comme nous l'avons vu précédemment, les séparatistes ont pour habitude de profiter d'une accalmie dans les combats pour se regrouper, se réarmer et se réapprovisionner. La Russie appuie ce processus en fournissant des mitrailleuses et autres armes en quantités illimitées. Les États-Unis et le reste du monde espèrent que ce ne sera pas le cas cette fois-ci. Nous suivons de près ce qui se passe à Shyrokyne, une ville qui se trouve à l'est de la ville portuaire stratégique de Marioupol, dont beaucoup craignent qu'elle sera la prochaine cible des séparatistes et de l'armée russe.

Les conséquences dévastatrices de ce conflit ont été clairement mises en lumière dans le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Plus de 1,7 million de personnes ont été déplacées et il y a plus de 5 800 morts – un bilan des victimes qui ne tient pas compte des centaines de corps découverts après la fin du siège meurtrier de Debaltseve mené par les séparatistes appuyés par la Russie. Un rapport rédigé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la fin du mois dernier fait état de 500 corps retrouvés dans des maisons et des caves à la fin du siège – 500 corps. Des maisons et des caves où des gens s'étaient réfugiés pour se mettre à l'abri des tirs incessants de mortiers et de roquettes de fabrication russe qui se sont abattus sur les habitants de la ville, pris au piège. Plusieurs semaines après le début du

siège, à la fin du mois de janvier, le chef autoproclamé des séparatistes appuyé par la Russie a annoncé que quiconque tenterait de sortir se retrouverait sous le feu croisé de leur artillerie. À partir de ce jour, a-t-il dit, la route ferait l'objet de tirs incessants. Les habitants de la ville n'avaient donc d'autre choix que de risquer leur vie en restant ou de la risquer en partant. Des civils ont été tués dans les deux cas, et, je le répète, 500 corps ont été retrouvés dans des maisons et des caves où des gens s'étaient réfugiés.

Les morts et les personnes déplacées sont l'une des conséquences de ce conflit dévastateur. Une autre, dont on ne parle quasiment plus au Conseil, est la poursuite de l'occupation illégale et la tentative d'annexion de la Crimée par un membre permanent du Conseil. La Crimée est importante, non seulement parce que sa situation constitue une violation continue de l'intégrité territoriale d'un État souverain – une violation orchestrée à Moscou et déguisée sous un simulacre de référendum – mais aussi parce qu'elle offre un aperçu de la façon de gouverner que nous pouvons nous attendre à voir dans les autres parties de l'Ukraine qui ont été saisies par ceux qui se considèrent comme faisant partie de la Novorossiya, la Nouvelle Russie.

Je ne citerai qu'un exemple de ce que c'est que de vivre dans ce monde, un exemple tiré d'une longue liste de pratiques répressives recensées dans le rapport susmentionné des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme paru en février, des pratiques qui font partie de la persécution sans relâche dont fait l'objet la minorité musulmane des Tatars de Crimée. D'après le rapport, le 29 janvier 2015, les autorités de facto ont arrêté Ahtem Ciygoz, le Vice-Président du Mejlis des Tatars, le conseil des représentants des Tatars. Il a été accusé, en vertu du code pénal russe, d'avoir pris part à des « désordres massifs » du fait de sa participation à une manifestation contre ce qui était alors une occupation russe imminente, et qui s'était terminée par des affrontements avec des manifestants pro-russes. Le 7 février, un autre Tatar de Crimée a été détenu pour les mêmes motifs. Les deux hommes ont été accusés d'avoir enfreint la loi russe, même si celle-ci n'était même pas encore en vigueur au moment où ils avaient participé à cette manifestation.

Hier, la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias a rendu public un communiqué dans lequel elle affirme que la liberté des médias en Crimée n'a jamais été aussi menacée. Entre autres violations, elle a indiqué que

« des journalistes d'au moins 13 organes de presse indépendants, des journalistes free-lance et des blogueurs ont été menacés, attaqués, agressés physiquement, interdits d'accès, interrogés et enlevés, leur matériel confisqué ou endommagé ».

La Fédération de Russie occupe un territoire, tente unilatéralement de l'annexer, puis y applique, de façon rétroactive et arbitraire, ses lois à ceux qui osent contester sa prise du pouvoir à mesure qu'elle avait lieu. C'est on ne peut plus orwellien. Et, comme tous ceux qui ont lu le rapport sur les droits de l'homme le savent, il ne s'agit là que de l'une des nombreuses tactiques répressives - tortures, disparitions forcées, assassinats politiques ciblés - qui caractérisent l'occupation russe.

C'est pour éviter un monde orwellien tel que celui-là, où l'on parle de paix tout en la minant, que nous devons veiller à ce que les Accords de Minsk soient appliqués. Les membres du Conseil doivent faire face à cette situation sur le terrain comme elle se présente et non comme nous souhaiterions qu'elle soit. La paix ne se fait pas par des mots - et des mots il y en a eu dans cette Salle. Elle se fera par l'application sincère et tant attendue des nombreux accords conclus et par la réaffirmation du respect de l'intégrité territoriale des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les trois derniers orateurs ont employé les 50 nuances de noir. Nous aimerions appeler chaque personne à faire preuve d'objectivité, ce qui aidera au règlement du conflit, mais nous savons que cela ne servira à rien.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging, pour leurs exposés.

Quant à M. Ivan Šimonović, nous pensons que sa déclaration au Conseil est inappropriée pour plusieurs raisons. La première est que le Conseil de sécurité n'a pas décidé de créer une mission des droits de l'homme en Ukraine, et n'a pas demandé qu'on lui fasse rapport. La deuxième est que M. Šimonović a déjà eu l'occasion il y a quelques jours à peine, de faire un exposé au Conseil des droits de l'homme à Genève et de partager ses vues avec les États Membres. Il s'agit là d'un exemple classique de chevauchement des activités à l'ONU. Les précédentes apparitions de M. Šimonović devant le Conseil de sécurité n'ont fait que politiser

encore davantage la question. L'objectivité a cédé le pas à la propagande. On en est arrivé au point où la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a commencé à exprimer ses vues sur des questions militaires qui n'ont rien à voir avec la question des droits de l'homme. Voilà pourquoi aujourd'hui nous ne ferons pas d'observation sur le rapport ou sur l'exposé de M. Šimonović, car nous l'avons déjà fait au Conseil des droits de l'homme.

Le 17 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015) qui approuve un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, lesquels mettaient en place un cadre pour un règlement pacifique et ouvraient la voie à l'examen du conflit au Conseil. Les mesures approuvées le 12 février ont placé le règlement du conflit ukrainien à un autre niveau, et sont devenues une sorte de nouveau testament de processus. Ce document prévoit une approche globale, allant des questions militaires aux mesures de confiance, et inclut une réforme constitutionnelle qui doit se faire en consultation avec Donetsk et Louhansk.

Il y a aussi un certain nombre d'autres éléments très importants, comme l'amnistie des participants aux manifestations, le rétablissement des relations socioéconomiques et les aspects humanitaires. Maintenant, grâce à la résolution 2202 (2015), tout cela a été entériné par l'autorité internationale du Conseil de sécurité qui, outre les dirigeants du quatuor du format Normandie, est devenu le garant de la mise en oeuvre de cet ensemble de mesures. Le document est clair, tant pour ce qui est des mesures à prendre que des parties qui doivent les prendre. À cet égard, il importe d'agir de bonne foi et d'appliquer les mesures sans essayer de les reformuler.

La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle crucial s'agissant de l'application de l'ensemble de mesures. Elle est chargée d'observer le processus, conformément aux paramètres définis dans le document, de façon objective et coordonnée. S'il faut que la Mission spéciale d'observation soit renforcée - davantage d'observateurs, plus de matériel ou de financement - nous sommes disposés à examiner cela d'une façon plus constructive et plus en détail dans le cadre du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne.

Réalistes et optimistes, nous sommes satisfaits de l'évolution positive de la situation sur le terrain. Le cessez-le-feu est généralement observé. Le retrait des armes lourdes a commencé. L'une des parties au conflit,

la République populaire de Donetsk et la République populaire de Louhansk, a déjà complété ce processus. Nous espérons que Kiev leur emboîtera le pas et finira par retirer son matériel lourd de la ligne de contact. Nous espérons que cela permettra de favoriser un climat de confiance et que les violations isolées du cessez-le-feu vont cesser. Nous prenons acte aussi des progrès faits dans l'échange de prisonniers.

Parallèlement, il n'y a plus eu d'avancée sur un certain nombre de points. Le 24 février à Paris, les Ministres des affaires étrangères du quatuor du format Normandie ont demandé au Groupe de contact trilatéral de mettre immédiatement sur pied un groupe de travail pour s'occuper des questions restantes. Malheureusement, les autorités ukrainiennes refusent et traînent les pieds. Cela est alarmant et contreproductif. Le 3 mars, après un retard de plusieurs mois, le Président Poroshenko a signé un décret créant une commission constitutionnelle chargée de préparer les amendements à la Constitution. Mais le processus est loin d'être transparent. Selon l'ensemble de mesures, la réforme constitutionnelle doit être menée en coordination avec les représentants de Donetsk et de Louhansk, sinon, les causes profondes de la crise ukrainienne ne seront pas réglées.

Une autre question est la situation socioéconomique et humanitaire catastrophique dans le Donbass. Les mesures prises par Kiev pour étouffer le sud-est ont pris l'allure d'un véritable siège. Les prestations sociales et les pensions versées aux habitants du Donbass ont été supprimées. Entrer et sortir de la zone requiert de franchir des obstacles bureaucratiques pratiquement insurmontables. Les convois d'aide humanitaire et alimentaire ne parviennent pas aux civils, comme l'ont confirmé des organisations internationales. Des dizaines d'hôpitaux et d'écoles ont été détruits. Kiev a récemment cessé d'approvisionner le Donbass en gaz.

La Russie est en train de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins pressants de la population du Donbass. Elle a déjà envoyé 17 convois d'aide humanitaire. À ce propos, les tout derniers convois, ainsi que des convois précédents, ont été inspectés à la loupe par des douaniers ukrainiens au point de contrôle de Donetsk. Je demanderai à l'Ambassadrice Power de s'intéresser à ce que font ses Ambassades à Kiev et à Moscou et pourquoi elles ne lui communiquent pas ce genre d'information de base, au lieu de la désinformer sur ce sujet et sur bien d'autres liés à l'Ukraine.

Grâce aux convois humanitaires, près de 30 000 personnes reçoivent des rations alimentaires, 250 hôpitaux ont reçu du matériel médical et environ 150 centres de services sociaux ont été rouverts. Dans les régions touchées, 80 % de la population ont accès à l'eau potable. Nous jugeons infondé et politiquement cynique de nous critiquer pour avoir envoyé ces convois. Ces critiques n'affaibliront en rien notre détermination à venir en aide aux populations du Donbass.

Près d'un million de personnes sont déplacées à l'intérieur du territoire ukrainien. Ce chiffre est bien connu. Toutefois, à peu près autant – 950 000 personnes depuis avril 2014 – ont quitté l'Ukraine et résident en Russie, où 650 000 d'entre elles ont demandé à bénéficier d'un statut spécial. Nous ne cherchons pas à savoir si elles viennent de l'est ou de l'ouest de l'Ukraine, ni quelles sont leurs opinions politiques. Nous nous occupons de bien les accueillir, de les loger et de leur trouver du travail. Il y a quelque 527 lieux d'hébergement temporaires répartis dans 76 régions de la Fédération du Russie, où résident actuellement plus de 27 000 personnes, dont près de 9 000 enfants, à qui est fourni un soutien humanitaire, médical et psychologique.

À moyen terme, les problèmes socioéconomiques du Donbass ne se régleront pas si l'ensemble de mesures concernant le plein rétablissement des relations avec le reste de l'Ukraine n'est pas appliqué, y compris la reprise des transferts des prestations sociales et des pensions et du fonctionnement du système bancaire. Ce travail doit commencer sans retard dans le cadre du Groupe de contact.

Dans cette salle, nous avons entendu des dizaines de fois que la crise ukrainienne ne pouvait être résolue que par des moyens pacifiques. Aujourd'hui, l'essentiel du travail est réalisé dans le cadre des formats de Normandie et de Minsk, qui contribuent de manière considérable à l'obtention de résultats nous laissant espérer qu'une solution est possible. Néanmoins, malgré ces mesures positives, nous sommes extrêmement préoccupés par la poursuite des tentatives d'intimidation de Kiev : les déclarations du Président Poroshenko relatives au renforcement des effectifs militaires, la livraison d'un nouveau lot de chars à la garde nationale et aux forces armées, les voyages effectués par des responsables de Kiev dans le monde entier à la recherche d'armes, et l'élaboration, au Congrès des États-Unis, d'un projet de loi en vue de fournir une aide d'un 1 milliard de

dollars pour l'équipement et la formation des forces ukrainiennes.

D'après les informations à notre disposition, 300 militaires des États-Unis sont arrivés dans la province de Lviv, pour former des soldats ukrainiens à l'emploi de matériel étranger. Chacun sait que, partout où des militaires américains arrivent, on peut s'attendre à des malheurs. Je tiens simplement à rappeler que, quand le régime de Saakashvili a attaqué l'Ossétie du Sud, 127 conseillers militaires des États-Unis travaillaient en Géorgie. Cela a eu pour résultat un conflit, une effusion de sang et des destructions. Seules des personnalités politiques irresponsables refusent de comprendre à quoi ce type de scénario pourrait aboutir en Ukraine.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Šimonović, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leurs exposés opportuns d'aujourd'hui.

Nous partageons leur vive préoccupation concernant la situation dans l'est de l'Ukraine. Cette semaine, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a indiqué que plus de 6 000 personnes ont été tuées depuis avril 2014. Durant cette période, plus de 15 000 personnes ont été blessées et plus de 1,5 million ont fui leur foyer. Nous devrions tous être alarmés que toutes ces sinistres étapes ont été franchies en moins d'un an et en dépit d'une succession de cessez-le-feu.

Ces chiffres cachent une crise humanitaire inquiétante, qui s'aggrave et continue de porter atteinte aux droits de tous ceux qui vivent dans l'est de l'Ukraine. Je peux comprendre pourquoi le représentant de la Russie ne souhaite pas parler de la situation humanitaire en Ukraine. En effet, le dernier rapport de la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine expose de façon détaillée un nombre croissant de violations et d'atteintes, y compris des cas signalés d'arrestations arbitraires, d'exécutions sommaires, de torture et de disparitions forcées. Le rapport rend compte de bombardements aveugles de zones habitées, y compris des attaques délibérées menées par les séparatistes appuyés par les Russes contre des civils évacués par des routes contrôlées par les Ukrainiens, et souligne le coût humain des combats : des centres pour personnes déplacées surchargés, l'effondrement des

services sociaux et une pénurie de plus en plus aiguë de nourriture, d'eau et de chauffage.

La violence touche de façon disproportionnée les plus vulnérables, des femmes, des enfants et des personnes âgées étant de plus en plus pris dans les combats. Des milliers de personnes restent prises au piège dans des lieux instables comme Debaltsevo. Des hôpitaux, des écoles et des jardins d'enfants ont été délibérément bombardés et les informations inquiétantes faisant état de violences sexuelles sont de plus en plus récurrentes.

Nous appelons les deux parties à respecter le droit international pour assurer la sûreté et la sécurité de tous dans la région et à prendre des mesures actives pour veiller à ce que les auteurs de toute violation des droits de l'homme ou d'atteinte à ces droits rendent compte de leurs actes. Malheureusement, des enquêtes ont été entravées par le refus des séparatistes de donner accès au territoire qu'ils contrôlent. Nous exhortons la Russie à user de son influence pour surmonter cette situation.

Il faut également faire plus, comme convenu à Minsk le 12 février, pour assurer l'échange de tous les otages et personnes détenues illégalement qui restent en captivité, y compris la pilote ukrainienne Nadya Savchenko, mise au secret et qui observe une grève de la faim prolongée. D'après des informations récentes, elle a dû suspendre sa grève de la faim, après 83 jours de jeûne, en raison de vives inquiétudes pour sa santé. Dans le cadre de l'accord conclu, la Russie s'est engagée à libérer tous les prisonniers et, pourtant, M<sup>me</sup> Savchenko et de nombreuses autres personnes sont toujours en captivité. Cela constitue une violation flagrante des Accords de Minsk. Je voudrais demander ici aujourd'hui au représentant de la Russie d'expliquer au Conseil de sécurité pourquoi M<sup>me</sup> Savchenko est toujours détenue. Je rappelle également aux autorités de la Fédération de Russie que, tant que M<sup>me</sup> Savchenko reste détenue sous leur garde, elles assument l'entière responsabilité de sa santé et de son bien-être.

Un an après l'annexion illégale de la Crimée, nous devons clairement condamner aujourd'hui ce que l'ONU décrit comme des « violations systématiques des droits de l'homme dont sont principalement victimes les Tatars de Crimée et ceux qui sont opposés au 'référendum' de mars ». Ce rapport expose dans le détail l'arrestation, la détention arbitraire et l'expulsion de militants tatars de Crimée, qui ont été privés de leur liberté de religion et de croyance, de leur droit à la liberté d'expression et de leur droit de réunion pacifique.

Il est particulièrement préoccupant que l'accès à la Crimée soit systématiquement refusé au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et au Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

Nous devons envoyer aujourd'hui un message d'unité sur la question de l'accès. Les Accords de Minsk demandent que l'aide humanitaire soit distribuée en toute sécurité à ceux qui en ont besoin. Ils demandent à l'OSCE d'observer le retrait des armes lourdes, la frontière et le cessez-le-feu. Rien de cela ne peut être fait si les séparatistes appuyés par les Russes ne permettent pas un accès libre et sans entrave au territoire qu'ils contrôlent. Nous saluons la déclaration faite cette semaine par le Président ukrainien, M. Poroshenko, indiquant que les séparatistes permettraient à l'OSCE d'avoir accès à 10 localités dans l'est. J'attends de la Russie la confirmation qu'elle appuiera cet engagement et qu'elle usera de toute son influence pour améliorer l'accès aux fins de l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les prétendus convois humanitaires russes demeurent très préoccupants. Il est évident que certains servent à dissimuler la fourniture d'articles militaires. Il y a toujours du matériel militaire russe dans l'est de l'Ukraine bien qu'il ait été convenu à Minsk que les unités armées étrangères seraient retirées. La Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine donne des informations crédibles faisant état de

« l'arrivée constante d'armes lourdes et perfectionnées destinées à des groupes armés dans les régions de Donetsk et de Louhansk, ainsi que de combattants étrangers, originaires notamment de la Fédération de Russie. »

L'OSCE a signalé mercredi qu'un convoi de 83 véhicules a franchi la frontière à destination de Donetsk depuis la Russie. Le Gouvernement ukrainien a clairement fait savoir qu'il n'avait pas autorisé de tels convois. Il s'agit donc d'une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que du droit international.

Si la Russie veut appuyer l'action humanitaire, je l'exhorte à donner de l'argent au programme d'aide de l'ONU. Si la Russie ne change pas de méthode, nous n'aurons d'autre choix que de maintenir les sanctions et de continuer de condamner le mépris flagrant de la

Russie pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et les droits de sa population.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie pour leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Šimonović, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M. Ging.

Ces derniers jours, la situation est généralement stable dans l'est de l'Ukraine, et le cessez-le-feu est dans l'ensemble respecté. Récemment, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), qui exprime le ferme appui de la communauté internationale aux efforts diplomatiques déployés par les dirigeants de la Fédération de Russie, de la France, de l'Allemagne et de l'Ukraine ainsi qu'à un règlement politique de la question de l'Ukraine. Il est maintenant absolument prioritaire que les parties concernées continuent de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptés le 12 février par les dirigeants de la Fédération de Russie, de la France, de l'Allemagne et de l'Ukraine, et fassent avancer le processus de règlement politique.

La Chine est opposée à toute violation flagrante des droits de l'homme en Ukraine et à tout acte entraînant la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Nous pensons également qu'une issue politique est le seul moyen de régler la question de l'Ukraine.

La situation en Ukraine a d'innombrables facettes à la fois historiques et contemporaines, complexes et indissociables les unes des autres, et son règlement global à long terme passe par le plein respect des droits, intérêts et demandes légitimes des diverses régions et communautés ethniques du pays, la prise en compte des préoccupations légitimes des parties concernées, et un équilibre entre les intérêts des parties. La communauté internationale doit continuer à intensifier ses efforts diplomatiques pour promouvoir un règlement politique de la crise en Ukraine.

S'agissant des débats au Conseil sur la question ukrainienne, la Chine prône une approche axée sur l'ouverture. Nous pensons que ces discussions doivent jouer un rôle constructif propice à l'apaisement des tensions dans la région. En outre, trop souvent, dans les relations internationales, l'imposition de sanctions unilatérales ou la menace de recourir aux sanctions ne favorise pas un règlement fondamental.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays a toujours été la position défendue par la Chine, et la position de la Chine concernant la situation en Ukraine est objective et impartiale.

Nous accueillons favorablement et appuyons les Accords de Minsk convenus par les dirigeants de la Fédération de Russie, de la France, de l'Allemagne et de l'Ukraine. Nous appelons les parties à poursuivre leurs efforts pour apaiser la situation dans l'est de l'Ukraine, dans le but d'instaurer la paix, la tranquillité, la stabilité et le développement en Ukraine. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif en faveur d'un règlement politique de la question de l'Ukraine.

**M. Hmoud** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging, de leurs exposés très complets.

La crise en Ukraine a fait naître une situation humanitaire extrêmement difficile pour les Ukrainiens. Des milliers d'entre eux ont été forcés de quitter leurs foyers et obligés de s'exiler dans d'autres régions. En outre, plus d'un million de personnes en Ukraine ont d'urgence besoin d'une assistance humanitaire. Cela nous oblige à trouver une issue positive et pacifique qui tienne compte des intérêts de toutes les parties et mette fin aux opérations militaires. Ces opérations, qui viennent s'ajouter à d'autres difficultés sur le plan de la sécurité, continuent de faire entrave à l'action des organisations humanitaires ainsi qu'à la stabilité en Ukraine.

La Jordanie est de plus en plus préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire en Ukraine, notamment par les répercussions des pilonnages aveugles de zones peuplées par des civils. Dans la situation actuelle, la première des priorités doit être de protéger les civils, d'apaiser leurs souffrances par des mesures urgentes et d'aider les déplacés et les réfugiés ukrainiens, ainsi que d'appuyer les services de base, en particulier les services de santé, qui ont énormément souffert du fait de la crise en Ukraine.

De plus, il convient de faire pression sur les parties au conflit, en particulier les séparatistes, pour qu'elles respectent les dispositions du droit

international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et cessent toutes les violations. Les dissensions actuelles entre les Ukrainiens, du fait de ces violations et infractions, risquent de mener à un point de non-retour, ce qui ne servirait les intérêts d'aucune des parties et serait lourd de conséquences à long terme sur la stabilité et la sécurité de la région.

La Jordanie accueille favorablement les modestes améliorations de la sécurité dans l'est de l'Ukraine, ainsi que le fait que le cessez-le-feu est respecté dans certaines zones. Nous soulignons la nécessité que cessent tous les affrontements dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous insistons sur le fait que toutes les parties doivent s'acquitter de leurs responsabilités en vertu des Accords de Minsk et faire en sorte que ces accords se traduisent par des résultats concrets sur le terrain.

Mon pays insiste sur l'importance de poursuivre les rencontres selon le « format Normandie » afin de mettre en œuvre les Accords, notamment s'agissant du cessez-le-feu général, du retrait des armes lourdes et de l'échange de l'ensemble des prisonniers, avec la coopération de l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, ainsi que des groupes de travail qui doivent être mis en place par le Groupe de contact tripartite. Nous pensons qu'il est nécessaire, à ce stade crucial, d'intensifier les efforts pour régler la crise ukrainienne, d'autant que nous disposons maintenant des éléments fondamentaux qui nous permettront d'avancer vers un règlement politique.

La Jordanie appuie les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et d'autres organisations humanitaires internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge. Nous appelons toutes les parties à lever tous les obstacles auxquels ces organisations sont confrontées, afin de faire en sorte qu'elles puissent accéder aux zones qui ont besoin d'assistance.

Nous invitons à appuyer le plan d'intervention stratégique pour 2015 présenté l'OCHA pour garantir une aide humanitaire aux populations dans le besoin. Nous soulignons que ces organisations ne seront pas en mesure de s'acquitter de leur mission humanitaire si elles ne reçoivent pas, de la part de toutes les parties au conflit, l'appui politique qui s'impose, en sus de l'appui financier international indispensable à cette assistance. Nous appelons le Gouvernement ukrainien à continuer d'appliquer la stratégie pour les droits de l'homme qu'il

a élaborée et à poursuivre la rédaction des lois requises pour protéger tous ses citoyens.

Pour terminer, la Jordanie est convaincue qu'il faut tirer parti du contexte favorable actuel né de la réunion de Minsk du mois dernier. Nous devons nous efforcer de dégager la marge de manœuvre nécessaire à un règlement politique global en Ukraine, qui préserve sa souveraineté et son intégrité territoriale et rassemble toutes les composantes de la société ukrainienne.

**M. Barros Melet** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Jeffrey Feltman de nous avoir tenus informés de la situation politique en Ukraine. Nous remercions également M. John Ging et M. Ivan Šimonović de leurs exposés sur la situation humanitaire dans ce pays.

Nous voudrions, pour commencer, déplorer la mort de quatre manifestants après la détonation à distance d'un engin explosif, le 22 février, à Kharkov. Nous espérons que le terrorisme sera contenu. L'Ukraine est un pays qui a déjà beaucoup souffert et qui doit reconstruire une société pacifique dans laquelle ses citoyens n'ont pas à avoir peur pour leur vie ou leur bien-être. À cet égard, il nous est agréable d'entendre que, depuis la signature des Accords de Minsk, les tensions commencent à diminuer dans le pays et que des progrès ont été accomplis, par exemple avec l'échange de prisonniers entre les parties.

Il est toutefois difficile de commencer à parler d'un règlement politique lorsqu'on sait que, depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, le 15 février, 60 soldats ukrainiens et un nombre indéterminé de séparatistes et de civils ont été tués, et que, de fait, les affrontements se poursuivent dans certaines régions du pays. Encore une fois, nous exhortons les parties à respecter pleinement le cessez-le-feu.

Aux termes de l'ensemble de mesures adoptées le 12 février, le retrait des armes lourdes doit prendre fin demain 7 mars. Ce processus s'est déroulé, alors que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) n'y a eu qu'un accès limité. Nous avons indiqué que ce processus doit être transparent et qu'il faut donner à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) les informations relatives à l'inventaire des armes et plein accès aux informations relatives au retrait, aux itinéraires et aux endroits où les armes seront

stockées afin qu'il puisse remplir pleinement son rôle de supervision du cessez-le-feu.

Nous espérons qu'en dépit de ces difficultés, cette phase se terminera sans problèmes majeurs et conformément au calendrier établi dans le cadre de l'ensemble de mesures, afin que celles-ci n'entravent pas la constitution de groupes de travail et la quête d'une solution politique au conflit. Nous avons également appris avec préoccupation qu'après une explosion de méthane dans une mine à Donetsk, une équipe de sauvetage ukrainienne s'est vue interdire tout accès. Nous soulignons qu'il faut garantir un accès sans entrave aux services d'appui dans les situations d'urgence et à l'aide humanitaire sur tout le territoire ukrainien et que les autorités doivent assurer la protection de l'ensemble de la population ukrainienne.

Il faut mettre fin aux combats, justement pour que la communauté internationale et le Gouvernement ukrainien puissent concentrer leurs efforts et leurs ressources sur le règlement de la crise humanitaire et économique. L'Ukraine aura besoin de toute l'aide possible pour faire face à une crise humanitaire qui a fait plus d'un million de déplacés. Le Gouvernement devra trouver des solutions durables en matière de logement, d'emploi, de services sociaux et d'intégration pour ceux qui ne peuvent pas retourner dans leurs lieux d'origine à cause du conflit. À cet égard, nous nous réjouissons de ce que la communauté internationale appuie le programme de réforme du Gouvernement et nous espérons qu'elle continuera d'appuyer la mise en œuvre des réformes nécessaires.

**M. Oyarzun Marchesi** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Feltman, M. Šimonović et M. Ging de leurs exposés. Je remercie également la délégation lituanienne qui a demandé que la présente séance soit convoquée. En effet, l'Espagne est très favorable à ce que le Conseil de sécurité suive de près l'application des Accords de Minsk, conformément à la résolution 2202 (2015). Nous convenons tous ici que le conflit en Ukraine ne peut être réglé que par des moyens politiques. Les Accords de Minsk, promus par l'Allemagne et la France, adoptés par les parties et entérinés par le Conseil de sécurité, nous permettront d'atteindre cet objectif. Nous devons continuer à les appuyer résolument et unanimement.

Aujourd'hui se tient à Berlin une nouvelle réunion de haut niveau au «format Normandie», avec la participation des Ambassadeurs Tagliavini et Apakan qui représentent l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE), en vue d'assurer le suivi de ce processus et de le faire avancer. Le Conseil de sécurité doit également leur apporter son concours. L'Espagne se félicite des progrès accomplis au cours des premières semaines qui ont suivi l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, y compris les premières étapes du retrait des armes lourdes et de l'échange de prisonniers.

Toutefois, les progrès réalisés demeurent fragiles et insuffisants, comme vient de l'indiquer le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, dans son exposé. Je crois, comme il l'a indiqué, que nous devons mettre à profit ce moment propice. Nous demandons instamment que le cessez-le-feu soit respecté sans exception, comme convenu, et que les dispositions restantes des Accords de Minsk soient appliquées d'une manière uniforme et sans réserve. Nous demandons également à la Russie d'user de toute son influence et d'exiger des groupes rebelles qu'ils appliquent immédiatement et strictement les Accords, afin de s'acquitter de l'obligation qui est la sienne en tant que signataire des Accords de Minsk. Nous demandons en outre à l'Ukraine de poursuivre ses efforts en vue de la concrétisation des engagements pris à Minsk, y compris en ce qui concerne les aspects non militaires des Accords.

Nous sommes préoccupés par les difficultés auxquelles continue de se heurter la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'accomplissement des fonctions qui lui ont été confiées en vertu de ces Accords. Par conséquent, nous appelons toutes les parties à coopérer avec la Mission et à lui fournir les informations requises, promptement et intégralement. Ces derniers jours, le Conseil a exprimé à plusieurs reprises son appui au rôle important que joue l'OSCE. Il convient de réitérer cet appui. L'Espagne appuie la proposition visant à proroger le mandat de la Mission spéciale d'observation, tout en la dotant des ressources humaines et matérielles nécessaires.

Nous avons suivi avec beaucoup d'inquiétude la description de la situation humanitaire faite par M. Ging. Aider les populations qui sont dans le besoin doit être une priorité pour tout le monde. Nous devons rejeter la politisation et la manipulation de l'aide. Notre objectif commun doit être la distribution efficace de l'aide humanitaire, qui doit se faire d'une manière coordonnée et non unilatérale. Je demande expressément à la Russie, en vue d'assurer l'efficacité de l'aide, de garantir le respect du droit international et de rétablir la confiance entre les parties, d'agir en coordination avec les autorités ukrainiennes et les

organismes internationaux compétents en ce qui concerne l'acheminement de son aide humanitaire. L'Espagne propose que nous envisagions la possibilité d'établir un mécanisme spécifique qui permettrait, avec l'appui d'acteurs humanitaires indépendants le cas échéant, de faciliter et d'accélérer la livraison de l'aide à ceux qui en ont besoin, dans le respect rigoureux des principes humanitaires.

Nous avons également suivi avec beaucoup d'attention et d'inquiétude l'exposé de M. Šimonović. Nous constatons une fois de plus l'impact catastrophique du conflit s'agissant des atteintes au droit humanitaire et aux droits de l'homme, qui se sont particulièrement aggravées depuis janvier dans les zones contrôlées par les groupes rebelles. À cet égard, à l'instar d'autres délégations, j'ai une pensée émue pour Nadiya Savchenko, dont l'état de santé nous préoccupe vivement, suite à sa grève de la faim. Nous demandons sa libération immédiate.

La description de la situation dans la République autonome de Crimée nous semble aussi particulièrement préoccupante. Le rapport fait état de violations systématiques des droits des populations, en particulier des membres de la communauté tatare. À cet égard, l'Espagne rappelle la teneur de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale. Le rapport présenté par M. Šimonović rappelle que l'application des lois de la Fédération de Russie à la population de la Crimée va non seulement à l'encontre de cette résolution, mais a également des répercussions négatives sur les droits de l'homme. Toute solution durable et viable passe nécessairement par le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

**M. Lucas** (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, de leurs exposés, qui décrivent les derniers efforts politiques et diplomatiques déployés pour mettre fin au conflit en Ukraine, ainsi que la situation sur le terrain, le cessez-le-feu adopté à Minsk, la situation humanitaire catastrophique à laquelle les Ukrainiens sont confrontés et la situation alarmante des droits de l'homme que connaît le pays.

Par principe, l'Angola appuie le règlement pacifique des conflits par le dialogue et la négociation, ainsi que le strict respect des principes du droit

international, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États et du principe de non-ingérence. L'Angola réitère son plein appui à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures adoptées à Minsk le 12 février. Nous estimons qu'un cessez-le-feu permanent ouvrira la voie à l'application intégrale des Accords de Minsk et en fin de compte, à l'instauration de la paix en Ukraine.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire qui se détériore en Ukraine, où au total, près de 6 000 personnes ont été tuées et 15 000 blessées depuis le début du conflit à la mi-avril 2014. Nous regrettons que plus d'un million de personnes déplacées aient été recensées. Cette situation doit prendre fin et les Ukrainiens doivent être autorisés à vivre les uns avec les autres en paix et en sécurité.

Nous appelons une nouvelle fois les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu et à appliquer rapidement et de bonne foi l'ensemble de mesures adopté en vue de l'application des Accords de Minsk. Ces mesures, qui ont été avalisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015), revêtent un poids tout particulier en raison de l'autorité que représente le Conseil dans les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. En outre, leur entérinement par l'adoption à l'unanimité de cette résolution au Conseil confère des responsabilités supplémentaires au Conseil et aux parties au conflit dans l'exécution du cessez-le-feu et des Accords de Minsk.

**M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans la réalisation des objectifs inhérents à vos travaux. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, et le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging, de leurs exposés.

La République bolivarienne du Venezuela incline à l'optimisme face à l'évolution favorable des perspectives de règlement politique en Ukraine, en particulier depuis l'adoption par le Conseil de la résolution 2202 (2015) entérinant la décision prise le 12 février à Minsk par les mandataires de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne. Nous tenons à souligner que cet ensemble

de mesures doit bénéficier d'un accompagnement de la communauté internationale. Nous nourrissons l'espoir que les parties respecteront le cessez-le-feu de façon que ces mesures soient intégralement mises en œuvre.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face aux 6 000 morts, aux 14 740 blessés et au million de déplacés recensés, mais aussi face à la situation délicate dans laquelle se trouvent les civils dans les régions de Donetsk et Louhansk. C'est pourquoi nous réitérons que les parties doivent observer strictement les dispositions de l'accord de Minsk du 12 février relatives à la protection des civils et appuyer un processus qui permette de remédier à la situation humanitaire. Nous réitérons notre condamnation de la violence et de la persécution ethnique et politique, ainsi que de tous les actes de terrorisme, dans toutes leurs manifestations, et quels qu'en soient les auteurs et les motivations. Nous prions les parties de s'abstenir de tout acte susceptible de nuire au désir de paix et de stabilité des populations touchées par le conflit.

Le Venezuela appuie le principe du règlement pacifique des différends et voit d'un oeil favorable le travail effectué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'appui de l'application effective des Accords de Minsk, et notamment du retrait des armes lourdes par les parties concernées, lequel a déjà commencé, comme l'a signalé le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine, M. Ertuğrul Apakan, le 27 février dernier.

Il ne fait pas de doute que la situation des droits de l'homme est préoccupante dans toute la région. Et bien que ce soit l'objet de la présente séance, je ne puis que souligner qu'il est impératif de trouver une solution politique et diplomatique au conflit, d'où la nécessité d'un appui impartial, transparent et sans arrières pensées par le Conseil de la mise en œuvre effective de la résolution 2202 (2015) et de la pleine application de l'accord de Minsk du 12 février.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman, M. Ging et M. Šimonović de leurs exposés de qualité, qui viennent encore souligner le fait que si le Conseil de sécurité veut assumer son rôle dans le suivi de la situation en Ukraine, il doit continuer de recevoir régulièrement des informations fiables telles que celles qui viennent de nous être communiquées. Nous félicitons également la Lituanie d'avoir pris l'initiative de solliciter ces exposés.

Ce que nous savons désormais de la situation des droits de l'homme en Ukraine est véritablement affligeant, à commencer par les graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui sont signalées, notamment le pilonnage aveugle de populations civiles, que la Nouvelle-Zélande a déjà condamné et qu'elle condamne de nouveau aujourd'hui. Les populations vulnérables sont victimes de graves exactions; elles doivent lutter en permanence pour une existence au mieux précaire, tout en cherchant à se mettre en sécurité. Nous pensons en particulier au sort des personnes handicapées, qu'on oublie souvent dans ces situations. En outre, il y a aujourd'hui plus d'un million de personnes déplacées en Ukraine, quand, il y a 12 mois, on n'en comptait aucune. Cinq millions de personnes ont besoin de secours humanitaires; il y a 12 mois, il n'y en avait aucune.

La forte augmentation du nombre de victimes a coïncidé avec l'escalade spectaculaire des hostilités au cours des derniers mois, la seule consolation étant que les informations les plus graves datent en général d'avant le cessez-le-feu conclu récemment à Minsk. Si certains signes montrent que la situation a commencé à s'améliorer depuis le cessez-le-feu, le Conseil de sécurité doit faire tout son possible pour maintenir cette tendance. Nous devons en particulier remédier au problème des informations lacunaires évoqué par le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et nous devons, pour reprendre ses paroles, donner un caractère irréversible à ces processus. Nous ne pouvons qu'espérer que les événements survenus à la fin de l'année dernière et en début d'année ont correspondu au point le plus bas de la crise humanitaire et des droits de l'homme en Ukraine.

Durant le débat public sur la question organisé en février (voir S/PV.7389), notre ministre des affaires étrangères a fait part de la préoccupation de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne le droit de veto. Nous n'avons pas été les seuls, puisque certains États Membres ont également invoqué le paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies. Sans vouloir répéter ces commentaires, la Nouvelle-Zélande tient à souligner que, lorsque les parties à un conflit savent que le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'agir, elles sont beaucoup moins enclines à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous pouvons constater cette triste réalité chaque jour en Ukraine.

La Nouvelle-Zélande exhorte toutes les parties au conflit à honorer les engagements qu'elles ont pris à Minsk, en commençant par observer un cessez-le-feu véritable et général. Jusqu'à ce que ce soit le cas, la crise humanitaire et les violations décrites aujourd'hui perdureront, davantage de personnes encore souffriront, le sang continuera de couler et le nombre de vies fauchées d'augmenter. En vertu du droit international des droits de l'homme, toutes les parties ont l'obligation de veiller à la protection des civils. Lorsque les civils tentent de fuir des zones de conflit pour se mettre en sûreté, ils doivent être autorisés à le faire, au lieu d'être pris au piège, comme nous l'a décrit le Sous-Secrétaire général, M. Šimonović, ou, à plus forte raison, menacés par l'artillerie des séparatistes. L'aide humanitaire doit parvenir aux populations touchées. Toutes les parties concernées doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour en garantir l'acheminement sans interruption ni entrave. Les normes internationales qui régissent la protection des acteurs humanitaires doivent également être respectées.

Comme nous venons de l'entendre, la situation des citoyens ordinaires en Ukraine reste très périlleuse. L'observation du cessez-le-feu reste imparfaite. Un grand nombre de civils continue d'encourir de très grands risques. Il y a fort à faire pour garantir leur sécurité et les protéger contre toute violation de leurs droits fondamentaux. La Nouvelle-Zélande réitère l'appel lancé récemment par le Conseil de sécurité, à l'unanimité de ses membres, en faveur de la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures adoptées à Minsk, notamment d'un cessez-le-feu général et du retrait des armes lourdes. Tous ces processus doivent être surveillés et vérifiés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous appelons une fois de plus la Russie, en sa qualité de partie signataire des Accords de Minsk relatifs au cessez-le-feu, dotée, de plus, d'une influence indiscutable à cet égard, à veiller à ce que les séparatistes honorent les engagements pris. Voilà donc les mesures indispensables pour aboutir à une solution politique à long terme et au rétablissement de la paix en Ukraine, et il est par conséquent impératif de les mettre en œuvre.

**M. Gombo** (Tchad) : Je voudrais remercier la Lituanie d'avoir pris l'initiative de ce débat sur la situation humanitaire en Ukraine. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman; le Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires,

M. John Ging; et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, de leurs exposés.

Le Tchad est très préoccupé par la situation sécuritaire et humanitaire grave qui prévaut dans l'est de l'Ukraine, malgré la récente accalmie observée après la signature de l'accord du 12 février dernier.

Les combats et les bombardements aveugles entre le Gouvernement et les groupes séparatistes ont principalement touché les populations civiles. Le rapport sur les droits de l'homme en Ukraine couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 15 février 2015 fait état de 1 012 personnes tuées et de 3 793 autres blessées lors de combats dans l'est de l'Ukraine. Au total, d'avril 2014 à février 2015, le conflit a coûté la vie à plus de 6 000 personnes, dont au moins 375 femmes et 63 enfants, et fait plus de 14 000 blessés, dont 650 femmes et 160 enfants. Le conflit a également fait plus d'un million de déplacés et de réfugiés, y compris des milliers de personnes vulnérables, en particulier des personnes âgées et des personnes handicapées retrouvées dans les zones de combat sans accès à l'assistance humanitaire. À cela s'ajoute la destruction massive des infrastructures publiques et privées, telles que les centres éducatifs et de santé, ainsi que des résidences.

Le bilan est lourd et la situation humanitaire appelle la responsabilité des dirigeants et acteurs politiques en vue de trouver des solutions durables pour les populations touchées. Ces solutions doivent inclure la mise en œuvre des Accords de Minsk, y compris le cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes, ainsi que les autres dispositions pertinentes desdits accords. La priorité devra être donnée à l'accès libre et sans entrave aux zones de conflit afin de permettre la livraison rapide et non discriminatoire de l'aide humanitaire nécessaire aux déplacés; au renforcement des mesures d'évacuation; à des solutions durables en matière de logement, d'emploi et d'intégration pour les réfugiés; à la libération de toutes les personnes détenues illégalement ou arbitrairement; à l'identification de mécanismes fiables pour la dénonciation de la violence contre les femmes; à la garantie de la liberté et de la sécurité des médias; et enfin, à la mise en place de mesures dans le domaine de l'éducation pour que les élèves puissent poursuivre leurs études.

Enfin, la mise en œuvre de ces mesures doit se faire également dans le respect des normes internationales et des recommandations contenues dans le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée

générale sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous tenons à remercier M. Jeffrey Feltman, M. John Ging et M. Ivan Šimonović de leur exposé respectif.

En premier lieu, la Malaisie souhaite adresser ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident survenu dans la mine de charbon de Zasyadko, dans l'est de l'Ukraine. L'incident, qui a fait des dizaines de victimes, vient exacerber davantage la situation déjà sombre qui règne dans la région de Donetsk. Nous appelons les parties au conflit à coopérer pleinement avec les autorités compétentes dans les efforts de recherche et de sauvetage.

Comme c'est souvent le cas dans tout conflit, la population civile se trouve en première ligne et paie le plus lourd tribut. La crise ukrainienne ne fait pas exception. En une année, l'Ukraine, qui ne comptait pas un seul déplacé, se retrouve avec plus d'un million de ses ressortissants ayant fui l'est de l'Ukraine et la Crimée, parmi lesquels un tiers d'enfants. On estime qu'à l'heure actuelle 5 millions de personnes vivant dans l'est de l'Ukraine ont besoin d'une aide humanitaire. Plus de 6 000 personnes ont été tuées dans le conflit, y compris les 298 passagers du vol MH17 victimes d'un accident tragique résultant directement du conflit ukrainien.

La Malaisie condamne dans les termes les plus forts les attaques aveugles perpétrées contre des civils. Nous sommes inquiets d'apprendre que les attaques qui semblent prendre délibérément pour cible les civils dans les zones résidentielles se sont intensifiées ces derniers mois, notamment à Volnovakha, Marioupol et Donetsk. Comme le signale la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, les combats et les bombardements aveugles ont gravement endommagé les biens civils et les infrastructures vitales, privant ainsi les civils d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau ou de nourriture. Nous condamnons également les attaques contre les hôpitaux, les écoles et les jardins d'enfants, commises au mépris absolu du droit international humanitaire et de la vie des civils. Nous appelons de nouveau à ce qu'une enquête indépendante soit menée sur ces incidents, afin que les responsables de ces violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme soient traduits en justice.

La Malaisie est vivement préoccupée par les allégations faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme en Ukraine. Il faut enquêter sur les cas de détention arbitraire de civils, les actes de torture et les disparitions forcées dont se sont rendus coupables les deux camps, et ce, afin d'empêcher l'impunité. Nous regrettons qu'aucun progrès n'ait été enregistré dans l'établissement des responsabilités s'agissant des graves violations des droits de l'homme, comme celles qui ont eu lieu au cours des manifestations de la place Maïdan à Kiev et à Odessa l'année dernière.

Nous déplorons les attaques dirigées contre les journalistes en Ukraine, en particulier dans l'est du pays et en Crimée. Durant l'année écoulée, au moins 78 journalistes ont été arrêtés par des groupes armés, et il y a eu au moins une soixantaine d'attaques contre des bureaux de presse. Nous appelons les parties à respecter le droit à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. Nous sommes par ailleurs préoccupés par le fait que les minorités religieuses sont prises pour cible dans les zones contrôlées par les groupes armés, selon ce qu'indique la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 15 février, les combats ont dans l'ensemble diminué dans la région du Donbass. Nous nous félicitons également des progrès réalisés des deux côtés pour ce qui est du retrait des armes lourdes. À ce stade, toutefois, le cessez-le-feu reste fragile, et les progrès accomplis à ce jour sont loin d'être irréversibles. Nous exhortons les parties au conflit à ne pas laisser passer encore une fois l'occasion d'instaurer la paix et à se conformer pleinement aux dispositions des Accords de Minsk. Nous appelons également les deux parties à coopérer pleinement avec la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, notamment surveiller et vérifier le cessez-le-feu et le retrait des armes lourdes.

La Malaisie salue la volonté et les efforts inlassables déployés par diverses organisations, y compris le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour fournir une aide humanitaire aux personnes touchées par la crise en Ukraine. Nous espérons qu'avec le cessez-le-feu en place, l'attention pourra désormais s'axer sur l'intensification de l'aide humanitaire dans un environnement permettant de garantir la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire. Nous exhortons toutes

les parties à accorder un accès humanitaire sûr et sans restriction, et à éliminer les obstacles bureaucratiques susceptibles d'entraver l'acheminement immédiat et efficace de l'aide humanitaire. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'aide humanitaire doit être acheminée conformément au droit international et au droit international humanitaire et doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Pour terminer, nous souhaitons réfléchir à la tâche prioritaire à laquelle fait face le Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à savoir le rétablissement de la confiance en Europe, compte tenu notamment du fait que la région est aux prises avec la crise la plus grave qu'elle ait connue depuis la fin de la guerre froide. Nous sommes convaincus que les Accords de Minsk constituent une excellente occasion pour les parties au conflit de tourner le dos à l'engrenage de la violence en Ukraine et de réaffirmer leur attachement à un règlement pacifique du conflit. Le plein respect des Accords de Minsk, de part et d'autre, serait le premier pas vers le rétablissement de la confiance et, je l'espère, conduirait à une solution politique durable au conflit.

**M. Sarki** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Feltman, M. Ging et M. Šimonović de leurs exposés de ce matin.

Le Nigéria note que si le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine est respecté, la situation demeure toutefois fragile et précaire. Les Accords de Minsk offrent la base d'un règlement à long terme de la crise en Ukraine. Il faut donc les respecter et non pas les saper par des actes qui vont à l'encontre de leurs dispositions. Les droits de l'homme de tous les peuples doivent être respectés, et l'aide humanitaire doit parvenir à tous ceux qui en ont besoin, sans discrimination.

Le Nigéria exhorte toutes les parties en Ukraine à s'abstenir d'actes qui pourraient mettre en péril le cessez-le-feu et miner les progrès réalisés pour désamorcer le conflit. Le cessez-le-feu est une mesure de confiance fondamentale, une première étape importante dans la mise en œuvre des aspects politiques, économiques et de gouvernance de l'ensemble de mesures prises en vue de l'application des Accords de Minsk, lesquels représentent, selon nous, un cadre complet pour une solution politique qui, nous l'espérons, permettra un retour à la normale et à la paix en Ukraine et assurera le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie MM. Feltman, Šimonović et Ging de leurs exposés. Leurs présentations ont permis de donner un éclairage précieux sur l'ensemble de la situation en Ukraine.

Le Conseil de sécurité, à travers la résolution 2202 (2015), a apporté tout son poids aux efforts de sortie de crise matérialisés par les Accords de Minsk, dont l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est en charge de la mise en œuvre. Après avoir entendu l'OSCE la semaine dernière, il nous paraît utile que le Conseil puisse disposer d'éléments d'appréciation de la situation globale. Tous les éléments sont pertinents pour nourrir la démarche de sortie de crise entamée à Minsk, qui est notre priorité à tous. Il est important de rappeler ici que l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk consacre un point entier aux questions humanitaires. Qu'il me soit permis de le citer : les signataires de l'ensemble de mesures s'engagent à

« garantir la sécurité de l'accès à l'aide humanitaire, de sa livraison, de son stockage et de sa distribution aux personnes nécessiteuses sur la base d'un mécanisme international » (*résolution 2202 (2015), annexe I, par. 7*).

La situation des droits de l'homme en Ukraine a continué de se détériorer au cours des derniers mois. Comme nous l'avions dénoncé devant le Conseil à la mi-novembre (S/PV.7311), l'arrivée depuis l'étranger de renforts en armes et en combattants au profit des séparatistes a nourri une nouvelle vague de violence culminant début février 2015. Le rapport de M. Šimonović est sur ce point éclairant. Près de 6 000 personnes ont perdu la vie depuis le début de la crise, en avril 2014, dont les 298 passagers du vol de la Malaysian Airlines.

Les populations civiles ont été les premières victimes de cette escalade. Je relève, en particulier, avec horreur, le bombardement continu des couloirs d'évacuation empruntés par les populations fuyant les zones de combat, mettant en péril les opérations d'évacuation organisées par le Gouvernement ukrainien. Des milliers de civils, comme à Debaltseve, se sont retrouvés piégés dans les zones de combat.

Cet embrasement s'est également accompagné de la multiplication des violations des droits de l'homme, avec un recours à la torture, aux exécutions sommaires et aux enlèvements. Les normes internationales ont été

bafouées, et ce, par toutes les parties au conflit. L'est du pays contrôlé par les séparatistes s'est transformé en une zone de non-droit. À ce titre, le rapport souligne l'importance que les auteurs de ces crimes, y compris les plus graves, soient poursuivis et traduits en justice.

Dans ce contexte, la situation humanitaire demande l'attention de tous. La réponse doit être coordonnée. La précarité dans laquelle vit la population de l'est de l'Ukraine ne justifie pas que la Russie viole ouvertement la souveraineté de l'Ukraine en faisant entrer sans préavis des convois dits « humanitaires » qui ne sont contrôlés que partiellement par les autorités ukrainiennes.

Enfin, nous demeurons particulièrement préoccupés par la situation des populations de Crimée sous le joug de facto de la loi russe. Le rapport de M. Šimonović fait ainsi état d'une situation d'arbitraire et d'insécurité juridique où les populations civiles, en particulier les Tatars, subissent des violations régulières de leurs droits fondamentaux et sont incriminées par la justice russe pour des événements antérieurs à l'annexion illégale de ce territoire.

Avec la signature, le 12 février, de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, une nouvelle dynamique a vu le jour. Le cessez-le-feu, entré en vigueur le 15 février, est désormais globalement respecté, même s'il reste fragile. Il a permis de faire baisser le niveau général des violences. La désescalade est observée sur le terrain. Le début du retrait des armes lourdes prolonge cette dynamique. C'est l'OSCE qui est responsable de vérifier ce retrait, comme le prévoit le point 3 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. D'autres mesures concernant les droits de l'homme et la situation humanitaire doivent désormais être encouragées. À ce titre, deux points permettraient d'établir la confiance.

Premièrement, concernant l'ensemble des otages et des personnes retenues illicitement, les Accords de Minsk prévoient leur libération et leur échange sur la base du principe de « tous contre tous ». À cet égard, nous demandons à la Russie de ne pas retenir plus longtemps les personnes retenues illicitement sur son territoire, en particulier Nadiya Savchenko. Sa libération conforterait les premiers échanges – encourageants – de prisonniers qui ont eu lieu depuis le 12 février dernier, notamment 138 soldats ukrainiens et 52 combattants séparatistes, le 21 février.

Deuxièmement, des progrès doivent être rapidement accomplis dans la coordination de l'aide humanitaire, comme le prévoit le point 7 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Toutes les parties au conflit doivent garantir l'accès de l'assistance humanitaire internationale à l'ensemble des zones. Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Gouvernement ukrainien de la création d'une plateforme de discussions entre officiels ukrainiens et représentants de la communauté humanitaire.

Par ailleurs, nous soutenons les propositions de M<sup>me</sup> Heidi Tagliavini, Représentante spéciale en Ukraine du Président en exercice de l'OSCE, en vue de créer un groupe de travail qui réglerait l'ensemble des questions humanitaires, économiques et de réhabilitation. Ce groupe prendrait en charge les nombreuses questions en suspens : le retour des déplacés internes et des réfugiés sur une base volontaire, la reconstruction de logements, l'aide alimentaire et médicale, l'approvisionnement des civils en nourriture, vêtements, écoles, etc. Les efforts de tous seront ici nécessaires.

Afin de donner corps aux Accords de Minsk, l'ensemble des parties doit en respecter chacun des points. L'accès total et inconditionnel ainsi que la sécurité des observateurs de l'OSCE, de même que la transmission d'informations, notamment pour confirmer le retrait des armes lourdes, doivent impérativement être garantis par toutes les parties. Nous attendons de la Russie qu'elle encourage les éléments séparatistes à mettre pleinement en œuvre les engagements qu'ils ont pris à Minsk.

Au-delà, l'ensemble des parties doivent aborder avec courage tous les points politiques de la feuille de route tracée à Minsk, afin d'avancer vers le règlement global et pacifique de la crise. Des progrès sont possibles lorsque toutes les parties ont la volonté d'avancer.

J'assure le Conseil de l'engagement résolu et continu de la France avec ses partenaires du «format Normandie» et dans le cadre du Conseil sur le chemin difficile et exigeant de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Sergeyev (Ukraine) :** Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la situation actuelle en Ukraine. Nous espérons que sous votre présidence, la question

ukrainienne s'approchera d'un règlement. Je tiens à remercier MM. Jeffrey Feltman, Ivan Šimonović et John Ging de leurs exposés importants et opportuns.

Malheureusement, les faits mentionnés aujourd'hui prouvent que les accords conclus à Minsk le 12 février de cette année ainsi que les 5 et 19 septembre de l'année dernière n'ont pas été respectés dans leur intégralité. Les groupes armés et les groupes pro-russes continuent leurs attaques contre les positions et les points de contrôle des forces armées ukrainiennes ainsi que contre les résidences civiles. Depuis le cessez-le feu, le 15 février, les militants ont engagé plus de 750 attaques. En conséquence, les forces ukrainiennes ont perdu 64 militaires, tandis que 341 militaires ont été blessés. Rien que ce dernier jour, les terroristes ont tiré 58 fois sur les positions des militaires ukrainiens. Depuis le début de l'opération anti-terroriste, l'année dernière, 1541 soldats ont été tués et 6226 blessés.

La partie russe et les séparatistes pro-russes ont lancé une offensive sur la ville de Debaltseve, qui est déjà devenue le symbole de la violation flagrante du droit international humanitaire et des droits humains. Comme le chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadeur Apakan, l'a déclaré dans une séance d'information au Conseil vendredi dernier,

« Il s'agissait d'une tentative de création de nouveaux faits sur le terrain visant à changer les bases sur lesquelles repose l'ensemble de mesures qui venaient d'être adoptées. Ces attaques vont à l'encontre de la lettre et de l'esprit des accords de Minsk ». (S/PV.7395), p. 4)

Après Debaltseve, Marioupol constitue la prochaine cible possible de voies de fait. Avec le début du cessez-le-feu, les dirigeants autoproclamés des soi-disant Républiques de Donetsk et de Louhansk ont également prouvé leur réticence à créer les conditions favorables au contrôle et à la vérification efficaces par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE du régime de cessez-le-feu ainsi que du retrait des armes lourdes.

De notre côté, nous restons pleinement engagés à l'égard de la mise en œuvre des accords de Minsk, y compris ceux qui ont été conclus en septembre 2014. Nous considérons que ces accords restent la feuille de route aux fins d'un règlement pacifique du conflit. Les forces armées ukrainiennes ont strictement respecté l'ordre du Président de l'Ukraine d'observer le

cessez-le-feu à partir du 15 février. L'Ukraine continue à retirer ses armes lourdes de la ligne de contact. Au moment présent, les systèmes d'artillerie d'un calibre de 100 mm et de 150 mm ont déjà été déplacés de la ligne de contact. Le système Grad a été retiré hier et le système Ouragan de l'armée ukrainienne sera retiré aujourd'hui. Cette phase se déroule sous la surveillance et avec la vérification de l'OSCE. Mais le processus de retrait des armes lourdes dans le Donbass par l'armée ukrainienne et les combattants soutenus par la Russie devrait être simultané. En outre, il doit être précisément coordonné et contrôlé par l'OSCE. L'Ukraine s'est engagée à continuer de fournir toute l'assistance nécessaire à cet égard à l'OSCE en Ukraine.

Nous demandons une fois de plus à la Fédération de Russie et aux mercenaires soutenus par la Russie de commencer immédiatement à s'acquitter de leurs obligations en vertu des dispositions des accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité. Nous exigeons de la Fédération de Russie qu'elle use de son influence sur ses mandataires dans l'est de l'Ukraine afin qu'ils fournissent toutes les conditions nécessaires à l'OSCE pour qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions sur le terrain. Nous ne faisons pas confiance aux paroles de la partie russe : il y a eu tellement de déclarations de sa part. Nous avons perdu confiance même en ses actions, parce qu'il n'y a pas d'actions mais seulement un semblant d'action. Nous attendons les résultats de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk conclus en septembre 2014 et février 2015.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le dernier rapport en date de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, présenté aujourd'hui par M. Šimonović, écarte toute motivation interne relative aux droits de l'homme à l'agression externe que subit actuellement l'Ukraine. Au contraire, il fait clairement état d'un afflux continu d'armes lourdes et de combattants étrangers depuis la Fédération de Russie dans les régions de Donetsk et de Louhansk contrôlées par les groupes armés illégaux. Il est on ne peut plus clair que l'arrêt immédiat de l'agression russe dans le Donbass et de l'occupation de la Crimée est une condition *sine qua non* du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Crimée et dans la région du Donbass, dans l'est de l'Ukraine. Parallèlement, l'Ukraine fait de son mieux pour promouvoir un programme des droits de l'homme, notamment en mettant au point une stratégie nationale des droits de

l'homme, qui envisage l'élaboration d'un plan d'action national en la matière.

De quelque point de vue que l'on se place, la détention par la Russie de M<sup>me</sup> Nadiya Savchenko et les mauvais traitements qu'on lui fait subir constituent une grave violation des droits de l'homme. Nous rappelons à la partie russe qu'au sommet tenu le 12 février à Minsk au «format Normandie», il a été convenu que tous les otages et les personnes détenues illicitement devaient être libérés dans un délai de 19 jours. La mesure convenue concernait pleinement le cas de Nadiya Savchenko. Nous appelons la Russie à honorer ses engagements en libérant immédiatement M<sup>me</sup> Savchenko et tous les autres otages ukrainiens.

Ma délégation est reconnaissante aux nombreux États et organisations qui se sont déclarés clairement et fermement en faveur de la libération immédiate de M<sup>me</sup> Savchenko. Nous protestons de nouveau contre les tentatives continuelles que font les autorités russes de fabriquer de toutes pièces de nouvelles charges contre d'autres prisonniers politiques ukrainiens en Russie, parmi lesquels Oleg Sentsov et Oleksandr Koltchenko.

Il y a une année que la Russie a lancé son agression tous azimuts contre l'Ukraine. Il n'est pas nécessaire de rappeler aux membres du Conseil comment ont été menées l'occupation et l'annexion de la Crimée. Quelle est la situation des droits de l'homme dans ce territoire occupé en ce moment? L'application des lois russes, qui contrevient à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, a eu de graves répercussions sur les droits de l'homme. Nous avons été témoins de l'arrestation et de la détention de militants tatars de Crimée sur la base d'accusations totalitaires en rapport avec les manifestations et activités organisées par les entités de la société civile auxquelles ils appartiennent, ainsi que de la perturbation du travail des organes de presse au motif fallacieux de la prévention d'activités dites extrémistes. L'arrestation, la poursuite et la déportation des dirigeants tatars de Crimée, notamment du représentant du peuple ukrainien Moustafa Djemilev, du Président du Mejlis des Tatars de Crimée, Refat Chubarov, et de son adjoint, Ahtem Ciygoz, sont politiquement motivées. Plus de 10 000 d'entre eux ont été forcés à quitter la péninsule de Crimée pour gagner le reste de l'Ukraine. C'est le coup le plus dur porté aux Tatars de Crimée depuis les déportations stalinienne.

Il faut que le Conseil réagisse sur le champ à ces actes scandaleux et à bien d'autres. L'Organisation des Nations Unies ne saurait accepter en aucune

circonstance que la Russie transforme la Crimée en camp militaire isolé et ses habitants en reclus. Nous engageons l'Organisation des Nations Unies à faire respecter avec plus d'insistance la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et des recommandations de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine par la Russie et par l'administration installée en Crimée par la Puissance occupante. Ces dernières doivent aussi autoriser l'accès des missions des organisations internationales à la péninsule aux fins de la surveillance du respect des droits de l'homme.

Plus de 6000 morts, plusieurs milliers de blessés et plus d'un million de personnes déplacées : voilà le tribut humain que l'Ukraine est en train de payer du fait de l'intervention russe. Le Gouvernement ukrainien fait de son mieux pour faire face à la crise humanitaire qui se développe. Nous nous félicitons des efforts humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, notamment du lancement, la semaine dernière, conjointement avec notre gouvernement, du plan d'aide humanitaire pour 2015. Le Gouvernement ukrainien accorde la plus grande attention au sort des personnes qui vivent actuellement dans les zones temporairement non contrôlées par les autorités ukrainiennes. Le Gouvernement ukrainien fait tout ce qu'il peut pour aider cette population, depuis la fourniture de gaz et d'électricité, jusqu'à la fourniture d'une aide humanitaire. Les activistes appuyés par les Russes entravent, par des bombardements et d'autres menaces, les efforts déployés par le personnel ukrainien pour réparer les gazoducs et les lignes électriques. S'agissant de l'aide humanitaire fournie par le Gouvernement ukrainien, la plus grande partie n'est, à ce jour, pas parvenue dans les territoires non contrôlés par le Gouvernement en raison du refus des terroristes appuyés par les Russes de garantir un accès sûr et sans entrave aux livraisons d'aide humanitaire et aux travailleurs humanitaires. Le 4 février, une regrettable explosion s'est produite dans une des plus grandes mines de Donetsk. Notre équipe spéciale de sauvetage se trouvait à seulement 45 kilomètres de la mine, et le Gouvernement ukrainien a immédiatement proposé de l'envoyer sur place pour aider à remonter les mineurs à la surface. Les séparatistes, de manière insensée et impitoyable, ont refusé de laisser l'équipe accéder à la mine.

De son côté, la partie russe continue d'envoyer de prétendus convois humanitaires sans y associer le Comité international de la Croix-Rouge et en excluant totalement la partie ukrainienne. Ce que la délégation

russe a déclaré aujourd'hui concernant la question des convois humanitaires n'est rien d'autre qu'une tentative de tromper la communauté internationale et le Conseil de sécurité. Je rappelle qu'il s'agit non seulement d'une violation grave du droit international et de la législation nationale mais également d'un crime.

*(l'orateur reprend en français)*

Pour conclure, il y a un an que la Russie joue le rôle d'un peintre aveugle qui a décidé de recolorer le droit international entièrement à son propre goût. C'est la raison pour laquelle la réputation de la Charte des Nations Unies est aujourd'hui entachée de 50 tons de noir, pour reprendre une image utilisée tout à l'heure. Cette peinture noire a été appliquée uniquement par la Russie. Ce qu'il nous reste à faire désormais, c'est d'essayer de nettoyer cette ombre noire ici, au Conseil, et partout ailleurs. Je remercie tous les membres du Conseil de leur soutien à l'Ukraine.

**Le Président** : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais dire quelques mots. Premièrement, je ferai une brève remarque sur la Crimée, même si j'ai dit plus tôt que nous ne parlerions pas de la Crimée au Conseil de sécurité. Je donnerai simplement un chiffre : 93 %. D'après un récent sondage d'opinion réalisé par un institut allemand, 93 % des habitants de la Crimée se disent favorables à la réunification avec la Russie, confirmant ainsi leur appui à cet acte historique. Nous n'avons donc rien à prouver à personne. Mais comme notre collègue ukrainien s'est dit inquiet pour les habitants de la Crimée, je rappelle que les autorités de Kiev ont fait tout ce qu'elles pouvaient pour compliquer la vie des habitants de la Crimée en empêchant l'approvisionnement en eau et en électricité et en bloquant l'accès à d'autres services. D'après les dernières informations disponibles, elles n'ont rien trouvé de mieux que de poser des mines terrestres. Elles ont mis 450 boîtes d'explosifs sous un pont emprunté par la population locale pour se rendre de Crimée sur le territoire ukrainien. Voilà l'humanitarisme des autorités ukrainiennes sous son meilleur jour. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur ce sujet.

Quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures relatives à la résolution 2202 (2014), la version qu'en donne mon collègue ukrainien est très peu objective. Je voudrais simplement demander

à toutes les personnes présentes dans cette salle de lire le rapport de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui est, dans l'ensemble, objectif. Le plus important est le retrait des armes afin que les tirs cessent. Les représentants de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Louhansk ont été les premiers à commencer le processus de retrait des armes et les premiers à le mener à bien. Les autorités ukrainiennes ont tout fait, pour leur part, pour retarder ce processus même si, comme l'a dit le représentant de l'Ukraine, le Président Poroshenko a finalement donné l'ordre de ne pas tirer, ordre qui est censément suivi actuellement. Nous rappelons néanmoins qu'en août, le Président Poroshenko s'était solennellement engagé à ne pas bombarder de villes, après quoi des villes ont été pilonnées pendant plusieurs mois d'affilée. Mais, je le répète, je veux être optimiste, alors espérons que les progrès que nous observons dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de mesures vont se poursuivre.

Je voudrais également faire une observation sur une autre question qui, bien qu'elle ne relève pas de la compétence du Conseil, a été mentionnée à plusieurs reprises. Je fais référence à Nadiya Savchenko. Je ne cesse d'être surpris par le fait que certains collègues, au Conseil de sécurité, sont très mal informés. Le représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Lyall Grant, m'a posé une question : pourquoi Nadiya Savchenko a-t-elle été arrêtée? N'a-t-il pas lu les journaux? Elle est accusée d'être impliquée dans l'assassinat de deux journalistes russes. C'est une accusation très grave. Nous parlons à longueur de temps du fait que nous devons protéger les journalistes et qu'il ne doit pas y avoir d'impunité. Elle est accusée d'avoir commis un tel crime. Sa détention n'a rien d'illégal; elle a été confirmée par un de nos tribunaux en application de la législation. D'ailleurs, la Cour européenne des droits de l'homme a refusé d'appliquer l'article 39 du Règlement de la Cour, ce qui confirme la légalité de la détention de cette personne.

Il est très surprenant d'entendre la représentante des États-Unis réclamer la libération de M<sup>me</sup> Savchenko. La jurisprudence et le système pénitentiaire américains n'ont jamais été connus pour leur humanisme. À Guantánamo, les États-Unis emprisonnent des personnes depuis plus de 10 ans sans même un acte d'accusation en bonne et due forme. Des prisonniers tentent de se suicider et font la grève de la faim. On les nourrit de force, et on considère que c'est normal. Je ne mentionnerai même pas le fait que les États-Unis

ont pris l'habitude d'enlever des ressortissants russes dans le monde entier, qu'ils accusent d'avoir commis, au milieu de nulle part, des actes montés de toutes pièces par leurs services de renseignement, au moyen, le cas échéant, de la provocation, qu'ils placent en détention dans des conditions inhumaines, et contre lesquels ils organisent des simulacres de procès sur le territoire des États-Unis, les condamnant à de très lourdes peines et leur faisant subir une torture psychologique permanente et qu'ils incarcèrent dans des conditions très difficiles. Mes collègues peuvent être assurés que si Nadiya Savchenko était détenue dans les mêmes circonstances aux États-Unis, son sort serait réglé d'avance : elle ne reverrait jamais la lumière du jour.

S'agissant de l'enquête et des poursuites que nous menons, notre position est que l'enquête et le procès détermineront si elle est coupable ou non. Je ne sais pas très bien sur quelle base s'appuie M. Šimonović lorsqu'il se sert de sa position à l'ONU pour appeler à la libération de M<sup>me</sup> Savchenko. Nous pensons que M. Šimonović contrevient aux Articles 100 et 101 de la Charte des Nations Unies, qui exigent les plus hautes qualités de professionnalisme, de bonne foi et d'impartialité du personnel de l'ONU dans l'exécution de ses fonctions. Si M. Šimonović veut changer de branche d'activité, il pourra donner tout son potentiel dans le monde du journalisme, mais au Conseil, il faut s'en tenir à ce que les représentants de l'ONU sont supposés faire.

Enfin, je dois signaler avec regret que notre débat a été plus sombre qu'il aurait dû l'être compte tenu des premières mesures prises en vue d'appliquer la résolution 2202 (2015) et l'ensemble de mesures convenues le 12 février. J'espère néanmoins que les membres du Conseil de sécurité s'emploieront, de bonne foi, à contribuer à faire progresser le processus de règlement politique en Ukraine.

**Le Président** : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

**M<sup>me</sup> Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le problème que posent ces déclarations allant dans un sens puis dans l'autre est que la Russie n'a plus aucune crédibilité. Aucune. Il y a plusieurs mois de cela, les représentants russes, au cours d'une des premières séances, sur les 32 au total organisées à ce jour, sur cette question, ont déclaré que la Russie n'avait aucun soldat, aucune arme lourde ni aucune présence en Crimée. Par la suite, ils ont non seulement admis qu'il y avait une présence russe en Crimée mais ont aussi

annoncé l'annexion de la Crimée – une annexion rendue possible par l'emploi de la force militaire, le recours aux forces armées russes. Quand le masque tombe, les faits changent avec le recul.

La Russie a déclaré il y a peu qu'elle respecterait le cessez-le-feu convenu dans le cadre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk de septembre. Mais c'était avant que la Russie et les séparatistes ne jettent leur dévolu sur Debaltseve. Désormais, la Russie prétend que Debaltseve fait partie du territoire contrôlé par les séparatistes, même si ce n'était pas le cas quand l'ensemble de mesures a été convenu.

Aujourd'hui, la Russie a affirmé que les séparatistes respectaient l'accord de Minsk du 12 février concernant le retrait de leurs armes lourdes. Or, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'a pas accès à cet armement, et on nous demande donc de nous fier aux affirmations russes concernant le sort réservé à ces armes lourdes – armes lourdes que la Russie a fournies aux séparatistes. Ces armes lourdes ne tombent pas du ciel. Il s'agit d'énormes systèmes d'armes, qui sont utilisés pour abattre des avions et bombarder des zones habitées par des civils et qui ont notamment tué 500 personnes, découvertes par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans leurs sous-sols.

Malheureusement, les informations fournies depuis un certain temps par les États-Unis au Conseil de sécurité se sont avérées exactes. En effectivement, les faits sur le terrain au sujet des zones dont la Russie s'est emparée sur la base de ses prétentions territoriales sont tels que nous les avons décrits, jour après jour, lors de chacune de ces séances du Conseil. En revanche, les affirmations faites par la Russie devant le Conseil sont remplacées par de nouvelles affirmations lors de réunions ultérieures, alors que les faits sur le terrain contredisent les affirmations faites précédemment. Il en sera de même pour les affirmations qui ont été faites aujourd'hui.

Les faits sur le terrain – qui en réalité sont ce qui compte et intéresse tous ceux qui sont dans cette salle – montrent que la Russie a mené une agression, qu'elle s'est emparée d'une partie d'un pays appartenant à autrui et essaie de se l'approprier définitivement. La seule chance que la paix soit instaurée à Minsk est que la Russie quitte l'Ukraine et retire ses armes lourdes.

**Le Président** : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**Sir Mark Lyall Grant** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais répondre à mon collègue russe, étant donné qu'il a mentionné expressément ma question. Il a malheureusement quitté la salle avant que je ne prenne la parole et peut-être que mes propos ont été mal traduits par la chaîne de télévision qu'il regardait. La question que j'ai posée n'était pas de savoir pourquoi M<sup>me</sup> Nadiya Savchenko avait été arrêtée. J'ai demandé pourquoi elle était toujours détenue, étant donné que la Russie avait accepté un échange de prisonniers dans le cadre de l'accord de Minsk.

S'agissant des faits dont il pensait que je n'étais pas bien informé, je voudrais porter à la connaissance de mes collègues certains faits relatifs à l'arrestation de Nadiya Savchenko. Elle a en fait été arrêtée le 17 juin 2014 par la milice populaire du Donbass dans l'est de l'Ukraine. Elle a ensuite été emmenée en Russie, où elle a été accusée d'avoir été impliquée dans une attaque au mortier en Ukraine, qui a tué deux journalistes de la télévision nationale russe – une attaque qui s'est produite après sa détention. Par la suite, en janvier 2015, des enquêteurs russes ont déclaré qu'ils avaient ouvert une nouvelle procédure pénale contre M<sup>me</sup> Savchenko pour avoir franchi illégalement la frontière vers la Russie, ce qui est un peu fort vu qu'elle a été arrêtée dans l'est de l'Ukraine, puis emmenée de force en Russie.

Ce sont là les faits de l'espèce. La question que j'ai posée à mon collègue russe, et je la répète, est de savoir pourquoi elle est toujours détenue alors que l'accord de Minsk du 12 février prévoit la libération de l'ensemble de prisonniers?

**Le Président** : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, en ce qui concerne M<sup>me</sup> Savchenko, une enquête est en cours. Des accusations ont été portées contre elle et une procédure judiciaire est en cours. En Ukraine, beaucoup de personnes sont détenues et incarcérées en l'absence de toute procédure judiciaire. C'est à elles que s'applique la disposition de l'accord de Minsk relative à l'échange de prisonniers. Dans le cas d'espèce, il y a une procédure judiciaire en cours qu'on ne peut pas contourner.

En ce qui concerne la réponse de M<sup>me</sup> Power, il est évident qu'elle a beaucoup exagéré s'agissant des débats que nous avons eus ici, au Conseil de sécurité, depuis le début de la crise. Je voudrais donner des éclaircissements sur deux points dont nous avons discuté, étant donné qu'elle les a soulevés.

Quand l'accord du 12 février a été signé à Minsk, il était clair – et nous l'avons fait valoir très clairement et sans équivoque – qu'avant qu'un cessez-le-feu puisse prendre effet dans la région de Debaltseve, il fallait résoudre le problème du retrait des soldats ukrainiens qui étaient encerclés dans cette région. Les insurgés et nous-mêmes avons proposé qu'ils se retirent, et un cessez-le-feu aurait pris immédiatement effet après cela. Malheureusement, ils ont reçu des ordres contradictoires, s'agissant de briser leur encerclement. Bien évidemment, dans ces conditions, il était difficile de s'attendre à ce que le cessez-le-feu prenne effet immédiatement. Par conséquent, ce qui est arrivé à Debaltseve n'aurait pas dû surprendre ceux qui suivaient cette situation de près.

S'agissant du dernier point soulevé par l'Ambassadrice Power concernant l'emplacement des armes, il est étroitement lié au travail de la Mission spéciale d'observation, qui fait rapport au Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La Mission doit accomplir les tâches définies aux termes de l'ensemble de mesures : elle doit surveiller les zones d'où les armes ont été retirées. Le texte ne dit rien des conditions relatives à l'endroit où ces armes seront amenées par la suite, de la façon dont elles ont été retirées et de l'endroit où elles seront stockées. En signe de bonne foi, les représentants des Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk ont communiqué ces informations à la Mission, mais je ne sais pas si les autorités de Kiev ont fait de même.

Toutefois, notre objectif est de nous concentrer sur les tâches à accomplir aux termes de l'ensemble de mesures, plutôt que d'essayer d'y ajouter d'autres conditions. Il faut déterminer si des armes lourdes se trouvent toujours dans la région d'où elles sont censées avoir été retirées. Si elles ne s'y trouvent pas, cette obligation a été remplie. Savoir où elles ont été amenées ou où elles seront stockées est une question secondaire. Il n'y a aucune raison de poser ces questions à la Mission spéciale d'observation. Cependant, en signe de bonne foi, les milices ont fourni des informations supplémentaires.

**Le Président** : Le représentant de l'Ukraine a demandé à faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

**M. Sergeev** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une observation d'ordre général. Après avoir suivi les déclarations de la délégation russe depuis l'année dernière et encore ici aujourd'hui, je dois répéter ce que je dis depuis mars dernier. La Russie est un pyromane qui tente de jouer le rôle de l'inspecteur de la sécurité incendie. Tant qu'elle essaiera de jouer ce rôle, il ne sera pas possible de mener un dialogue constructif.

**Le Président** : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le représentant de l'Ukraine serait bien avisé de choisir ses mots plus judicieusement. L'Ukraine est un pays voisin de la Russie et nous essayons de trouver une solution à la crise. Par conséquent, il faut demander à M<sup>me</sup> Power qui s'est conduit en pyromane, en l'occurrence – je la vois s'esclaffer – , et à quoi elle et M. Paroubiy ont mis le feu sur la place Maïdan. Elle pourrait nous éclairer sur cette question si elle connaît les détails concernant les pyromanes.

Je voudrais aborder un dernier point, qui est lié aux observations faites précédemment par M<sup>me</sup> Power. L'on ne cesse de parler de la Russie comme s'il n'y avait pas dans l'est de l'Ukraine des populations qui luttent pour leurs droits. Même si les chiffres cités concernant l'ingérence russe étaient exacts, le fait est que des dizaines de milliers de personnes ont pris les armes pour défendre leurs droits dans l'est de l'Ukraine. La Russie n'a forcé personne à le faire. Cela aurait été impossible. Malheureusement, nombreux sont ceux qui ne veulent pas voir la situation dans l'est de l'Ukraine pour ce qu'elle est réellement. C'est pour cette raison que cette crise se prolonge.

Mon collègue ukrainien a dit quelque chose au sujet des artistes. À Washington, on leur a brossé un tableau très simple indiquant qui il fallait renverser et qui il fallait mettre au pouvoir. Ils n'ont pas eu besoin de peinture, une simple esquisse suffisait. À l'aide de cette grossière esquisse, ils ont essayé de résoudre les problèmes politiques en Ukraine. Et on peut voir quels sont les résultats. Aujourd'hui, l'on fait appel à des conseillers militaires. M. Saakashvili est conseiller du Président ukrainien, et il y en a 300 autres. Cette situation est similaire à ce qui s'est passé en Géorgie

en août 2008. Si l'on choisit cette voie, en utilisant des termes hauts en couleur pour décrire le rôle de la Russie, cette situation aura une issue très triste pour l'Ukraine – encore plus triste que les événements dont nous avons été témoins durant l'année écoulée.

Nous voudrions éviter une telle issue étant donné qu'il y a finalement des signes que la situation peut être réglée. Il y a un ensemble de mesures militaires et politiques, qui doivent être rigoureusement appliquées. Nous ne devons pas dire, comme certains l'ont fait aujourd'hui, qu'il faut tout d'abord régler les aspects militaires, puis se pencher sur les aspects politiques. Non, nous devons traiter ces aspects en parallèle, car il reste un large éventail de problèmes à régler avant la

fin de l'année en application de l'ensemble de mesures. Nous ne devons donc pas perdre de vue le fond du problème. Nous devons mettre l'accent sur toutes les mesures qui composent cet ensemble.

**Le Président** : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M<sup>me</sup> Power** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis consciente que nous abusons de la patience des autres membres du Conseil, et je serai donc très brève. Le représentant de la Russie a utilisé plusieurs fois l'expression « bonne foi » – nous faisons ceci ou cela « de bonne foi ». C'est absurde dans ce contexte.

*La séance est levée à 12 h 30.*